

Parc éolien Thin-Le-Moutier

Projet de parc éolien à Thin-Le-Moutier, Ardennes



Bilan de la concertation préalable
du 13 octobre au 13 novembre 2017

rédigé par

uelía

Introduction	2
Les moyens d'information	3
Les moyens de participation	5
Synthèse des moyens mis en place	6
Fréquentation du site internet	7
Analyse de la participation	8
Analyse des avis	9
Conclusion	13
Annexes	14

La concertation préalable

Dans un contexte où l'implication du public devient une attente croissante, P&T Technologie a choisi de mettre en place une concertation très ouverte, en ligne sur internet, avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale pour créer le parc éolien à Thin-Le-Moutier, Ardennes.

Cette concertation s'est étendue sur un mois, en deux phases:

- une phase d'information à partir du 13 octobre 2017
- une phase de participation en ligne du 27 octobre au 13 novembre 2017.

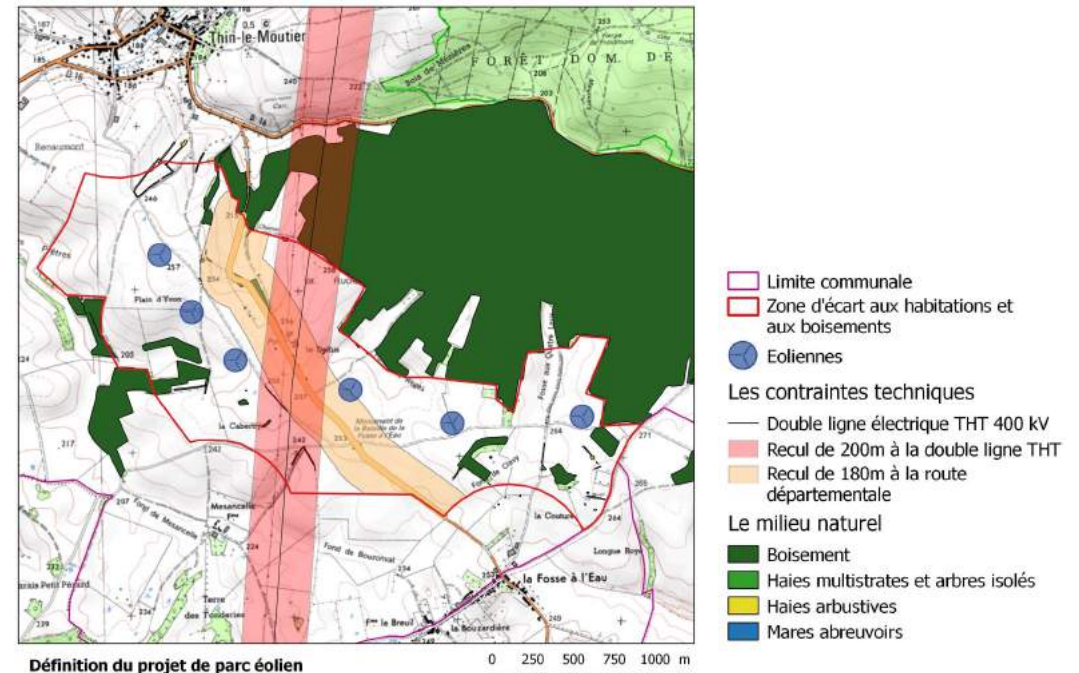
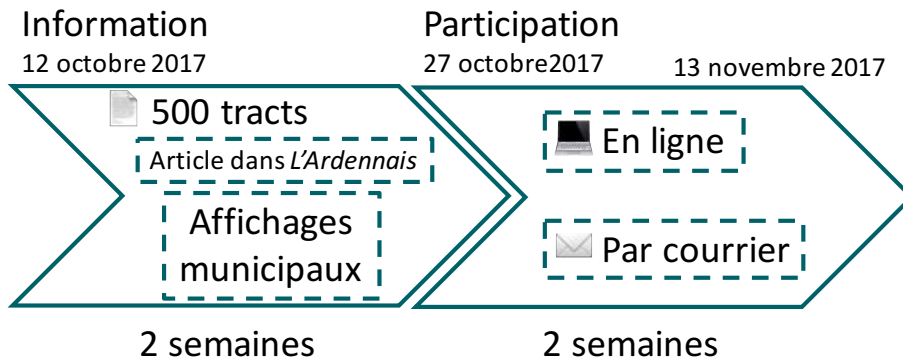
Accompagnés par l'Agence de concertation Quelia, P&T Technologie a réalisé un site internet et un dossier de la concertation pour donner accès aux informations pertinentes et permettre au public de participer.

La concertation donne à tous ceux qui le souhaitent la possibilité de s'exprimer sur le projet. A l'issue de la concertation, le bilan est rendu public.

Le projet

Le projet de parc éolien à Thin-le-Moutier consiste en l'implantation de 6 éoliennes, de 3 MW chacune, sur la commune de Thin-le-Moutier, Ardennes.

Cette implantation a été décidée en fonction de paramètres humains, techniques et environnementaux synthétisés sur la carte ci-dessous, fournie par P&T Technologie.



Le bilan de la concertation

Le présent document est le bilan de la concertation. Il est joint au dossier de demande d'autorisation environnementale unique.

Ce document, rédigé par l'agence Quelia, présente l'ensemble des moyens mis en place par le porteur du projet pour informer et permettre la participation de

tous à la concertation, ainsi que les résultats et enseignements de la concertation préalable, et les mesures prises pour en tenir compte.

Le bilan de la concertation est disponible, en ligne, sur le site internet du parc éolien Thin-Le-Moutier :

<http://Thin.EnergieDemain.fr>



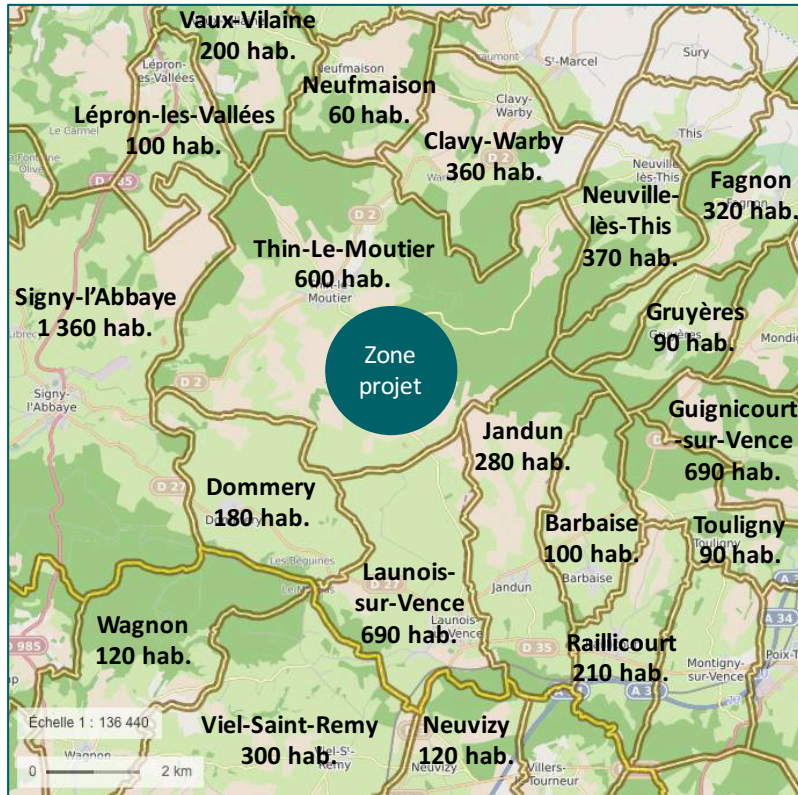
Photomontage avec vue sur le parc en projet depuis le hameau de la Fosse à l'Eau au sud-est de Thin-Le-Moutier

Un périmètre d'information étendu (19 communes)

P&T Technologie a tenu à informer la population sur une large zone de 19 communes, à proximité du projet, représentant près de 6 000 habitants.

Le 11 octobre 2017, un courrier expliquant la démarche de concertation préalable (en annexes 2 et 3) et deux affiches (format A4 et A3) ont été envoyés à chaque maire des 19 communes, pour un affichage municipal effectif dès le 13 octobre. Les affiches présentent aux habitants la concertation à venir et les moyens d'y participer.

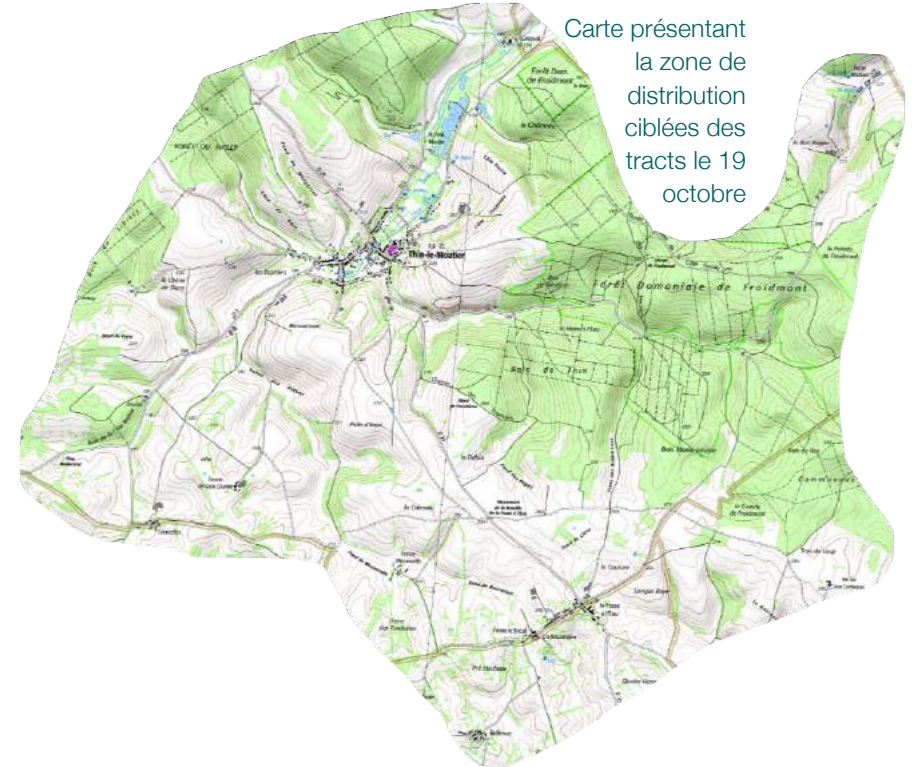
Un article (en annexe 4) est paru dans *L'Ardennais*, le mercredi 8 novembre 2017 pour inviter le public à donner son avis sur le projet.



Carte indiquant les 19 communes proches de la zone du projet ayant fait l'objet d'un affichage municipal

Une information très ciblée

Plus de 300 tracts, similaires aux affiches, ont été distribués dans les boîtes aux lettres d'autant de foyers, soit environ 600 habitants, sur la commune de Thin-Le-Moutier et dans les hameaux à proximité de la zone du projet sur les communes de Launois-sur-Vence et Jandun, et notamment à la Fosse à l'Eau, le jeudi 19 octobre 2017 *. 200 tracts ont aussi été déposés à la mairie de Thin-Le-Moutier.



Carte présentant la zone de distribution ciblées des tracts le 19 octobre

Parc éolien Thin-Le-Moutier

CONCERTATION PRÉALABLE

P&T TECHNOLOGIE PORTE LE PROJET DE PARC ÉOLIEN EN DÉVELOPPEMENT À THIN-LE-MOUTIER ET SOLICITE À SON INITIATIVE L'AVIS DES HABITANTS

**DU VENDREDI 27 OCTOBRE
AU LUNDI 13 NOVEMBRE 2017**

Pendant cette période, vous pouvez consulter le dossier de la concertation et formuler votre avis sur internet :
<http://Thin.EnergieDemain.fr>

Vous pouvez également nous contacter par courrier sur papier libre à :

P&T Technologie, parc éolien Thin-le-Moutier
Val d'Orson - Rue du Pré Long
35770 Vern-sur-Seiche

Informez-vous, consultez les cartes interactives et les photomontages
Participez, donnez votre avis en ligne ou par courrier !

Vous avis seront recueillis et traités par l'agence de concertation Quelía - Document imprimé sur un papier certifié PEFC - Ne pas jeter sur la voie publique

Tract diffusé en plus de 300 exemplaires dans les boîtes aux lettres (en A5) et envoyé aux 19 mairies (en A4 et A3)

Tracts dans plus de 300 boîtes aux lettres
Affichage municipal dans 19 communes
200 tracts disponibles en mairie

*La distribution du tract, réalisée par une agence d'insertion par le travail, a fait l'objet d'une attention particulière avec consigne de distribuer dans le maximum de boîtes aux lettres du périmètre défini sur la carte ci-dessus.

Site internet et dossier de la concertation :
2 supports d'information accessibles en ligne

Afin de rendre accessible une information pertinente sur le projet, un site internet et un dossier de la concertation ont été réalisés.

Le dossier de la concertation était téléchargeable sur le site internet (document pdf de 1,9 Mo pour un chargement rapide et facilitant la transmission par email).

Le site internet et le dossier de la concertation sont principalement composés de :

- un historique de la démarche et du projet, des origines aux dernières actualités
- une présentation de la démarche et du projet, avec une attention particulière apportée à une rédaction pédagogique des aspects techniques du projet
- 6 photomontages pour visualiser concrètement l'intégration des éoliennes dans le paysage (depuis des points de vue proche des lieux de vie)
- une présentation de P&T Technologie, porteur du projet

Sur le site internet et dans le dossier de la concertation de nombreux schémas, cartes et photographies illustrent la démarche et le développement du projet.

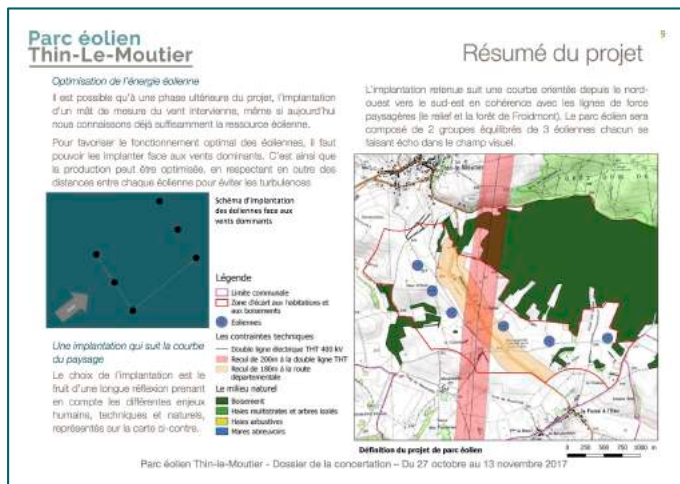
6 photomontages pour donner
à voir le futur parc éolien

Sur le site internet et sur le dossier de concertation, 6 photomontages sont présentés.

Ces photomontages sont réalisés à partir de photographies prises en direction du site sur lesquelles sont insérées les éoliennes du projet. Ils permettent de visualiser l'insertion paysagère des éoliennes sur le territoire en plusieurs points de vue.

Les photomontages présentés sont situés dans le périmètre rapproché du projet à proximité de lieux de vie et offrant des ouvertures visuelles en direction du parc éolien en projet.

La version en ligne présente une carte interactive sur laquelle on peut zoomer pour découvrir les emplacements des éoliennes et des points de vue de chaque photomontage.



Extrait du dossier de la concertation



Onglet « Le projet en images »
du site internet

Sur chaque photomontage il est indiqué le point de vue depuis lequel la photographie a été prise avec une carte détaillant la direction de la vue.

2 vues panoramiques à 120° sont présentées :
- une vue filaire mettant en exergue les éoliennes et le projet
- une vue « réaliste » avec les éoliennes intégrées



Extrait du dossier de concertation
Photomontage depuis le Bourg de Thin-Le-Moutier, rue de la Fontaine

Depuis le site internet : <http://Thin.EnergieDemain.fr>



Onglet « Accueil » du site internet

Sur chaque page du site internet, un bandeau de navigation toujours visible en haut de la fenêtre avec un onglet « Concertation » permet d'accéder directement à la page de la concertation (hors concertation, cet onglet n'existe plus).

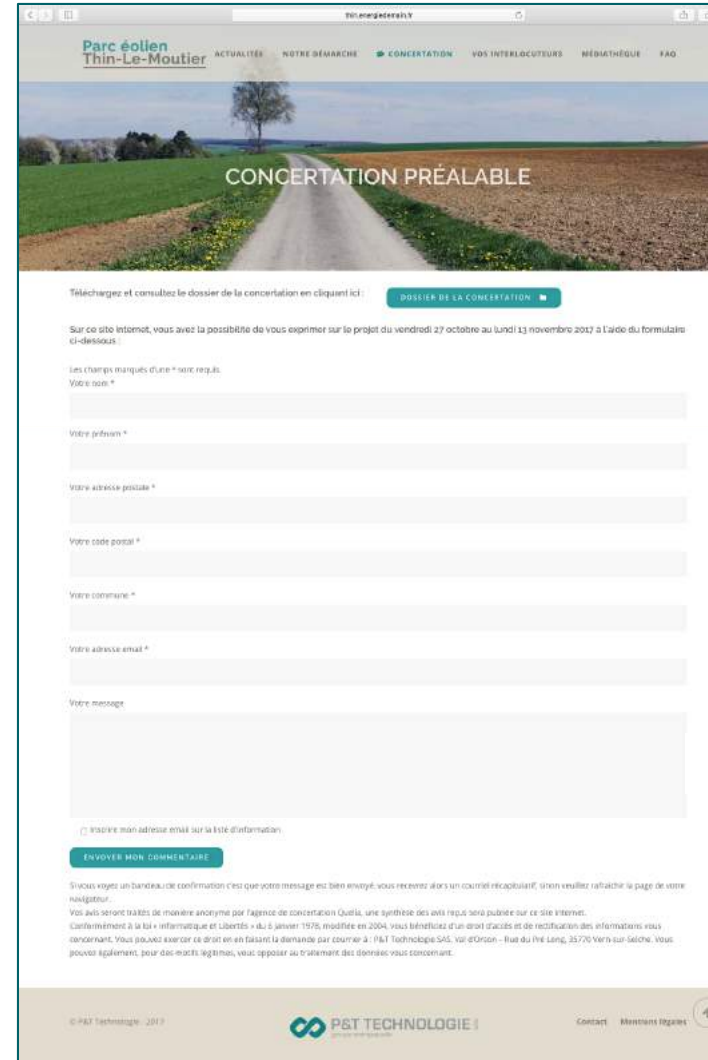


Avec un formulaire en ligne

Sur l'onglet « Concertation », chaque internaute a accès au dossier de la concertation et à un formulaire à remplir en ligne pour donner son avis sur le projet.

Par courrier

Les personnes n'ayant pas accès à internet sont invitées par le tract à adresser un courrier directement aux porteurs du projet : P&T Technologie, parc éolien Thin-Le-Moutier, Val d'Orson – Rue du Pré Long 35770 Vern-sur-Seiche



Onglet « Concertation » du site internet et formulaire accessible du 27 octobre au 13 novembre 2017

Le fonctionnement du formulaire a été vérifié régulièrement pendant la concertation. Des tests ont été effectués le 27 octobre à la mise en place de la concertation, puis renouvelés le 1^{er} et le 9 novembre.

P&T Technologie a souhaité recueillir l'avis des habitants sur le projet de parc éolien à Thin-le-Moutier et a mis en place la concertation préalable du 13 octobre au 13 novembre 2017.

2 moyens ont permis d'informer les habitants sur la concertation préalable à partir du 13 octobre :

- dans le périmètre de l'enquête publique avec un affichage municipal
- dans un périmètre ciblé autour de la zone du projet avec une distribution de 300 tracts dans les boîtes aux lettres.

Le public a été invité à s'informer sur le projet grâce au site internet et au dossier de la concertation accessible en ligne. Ces supports d'information présentent notamment :

- les enjeux (humains, techniques, naturels et paysagers) pris en compte pour définir l'implantation des éoliennes sur le territoire
- une description de l'implantation des 6 éoliennes (carte interactive)
- 6 photomontages pour visualiser l'intégration paysagère des éoliennes.

Pendant plus de deux semaines, entre le 27 octobre et le 13 novembre 2017, les habitants ont eu la possibilité de s'exprimer sur le projet :

- via un formulaire de participation en ligne
- par courrier, à l'adresse du porteur de projet.

par une centaine d'internautes locaux

Une fréquentation régulière

Le site internet est visité de façon régulière pendant toute la durée de la concertation préalable avec des amplitudes différentes selon les phases de la concertation préalable.

Dates	Phase	Fréquentation
du 19/10 au 26/10	Information	quelques visites par jour
du 27/10 au 03/11	Concertation 1 ^{ère} semaine	~ 5 visites par jour
du 04/11 au 13/11	Concertation 2 ^{ème} semaine	~ 10 visites par jour
depuis le 14/11	Après la concertation	quelques visites par semaine



Nombre d'utilisateurs du site internet par jour
(en bleu pour toute la France, en orange pour la Région Grand Est)

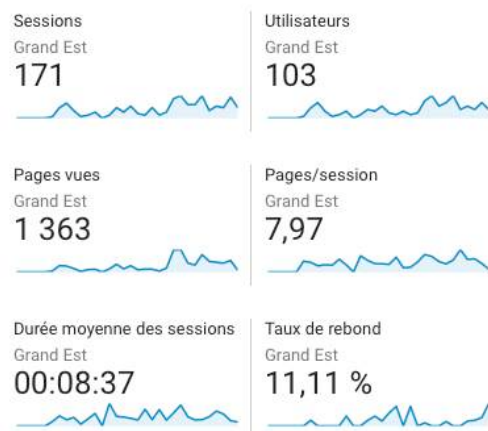
Des visiteurs locaux et intéressés

Parmi les 155 visiteurs, 103 sont de la Région Grand Est, soit les 2 tiers des visiteurs. L'information via le site internet semble donc avoir bien atteint les personnes ciblées, les plus concernées par le projet.

En regard de la population informée (près 6 000 habitants et plus de 600 habitants informés directement par tract) la fréquentation du site par une centaine de visiteurs est peu élevée mais elle n'est pas négligeable.

On peut caractériser l'intérêt des internautes (Grand Est) pour le projet :

- près de 1400 pages vues cumulées
- des sessions de plus de 8 minutes
- un taux de rebond faible de 11 %*



*Le taux de rebond correspond aux utilisateurs entrant sur le site et ressortant sans consulter d'autre page.

En dehors de la page d'accueil, la page permettant de participer à la concertation préalable est la plus visitée avec 100 vues uniques, équivalent au nombre de visiteurs.

La page présentant la démarche est visitée par 88 internautes, avec une durée moyenne de 3 minutes environ, le temps pour une lecture approfondie.

Les autres pages d'information sur le projet et le porteur du projet sont également vues par plus d'une cinquantaine de visiteurs chacune. Ces chiffres témoignent d'une volonté réelle du public de s'informer sur le projet.

Page	Vues uniques	Durée moyenne
Concertation préalable	100	~ 1 min
Démarche	88	~ 3 min
Actualités	75	~ 1 min
Interlocuteurs	59	~ 1 min
Dossier de la concertation	56	/
Le projet en images	53	~ 1 min

Les photomontages proches davantage consultés

Les 6 photomontages ont été regardés plusieurs dizaines de fois chacun. Les 2 photomontages les plus vus sont : le n°8 depuis le bourg de Thin-Le-Moutier et le n°4 depuis le Hameau de la Fosse à l'Eau (les 2 sites les plus proches des éoliennes).

Le photomontage le moins vu est celui réalisé depuis la commune de Neuville-lès-This, à plus de 6 km des éoliennes. Il s'agit du photomontage le plus lointain, avec une visibilité quasiment nulle des éoliennes.

Le nombre de vues pour les photomontages les plus proches de la zone du projet semble indiquer un intérêt très local des internautes pour les enjeux paysagers du projet.

Photomontage	Vues uniques	Nombre de vues
8 – Bourg Thin	34	70
4 – Fosse à l'Eau	33	68
18 – Launois	26	43
10 – Nord Thin	24	42
13 – Jandun	22	35
31 – Neuville	18	22

Une participation modérée et locale

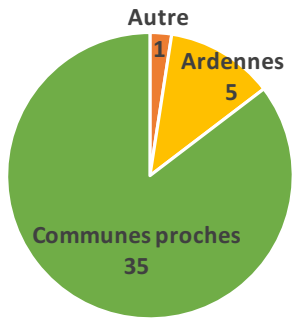
Une participation localisée

41 avis ont été reçus grâce au formulaire de participation sur le site internet (dont 2 avis qui ont aussi été envoyés par courrier).

Parmi les 41 avis, 37 avis proviennent de 4 communes incluses dans le périmètre d'information (19 communes) : Thin-Le-Moutier, Launois-sur-Vence, Barbaise et Neuville-Lès-This.

5 avis proviennent d'habitants des Ardennes, dont 2 sont propriétaires de terrains ou d'une maison familiale sur la commune de Thin-Le-Moutier, au Hameau de la Fosse à l'Eau.

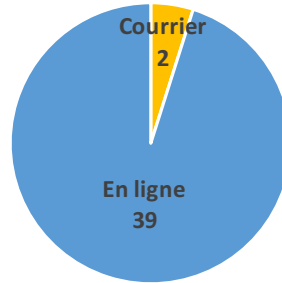
Provenance géographique des avis



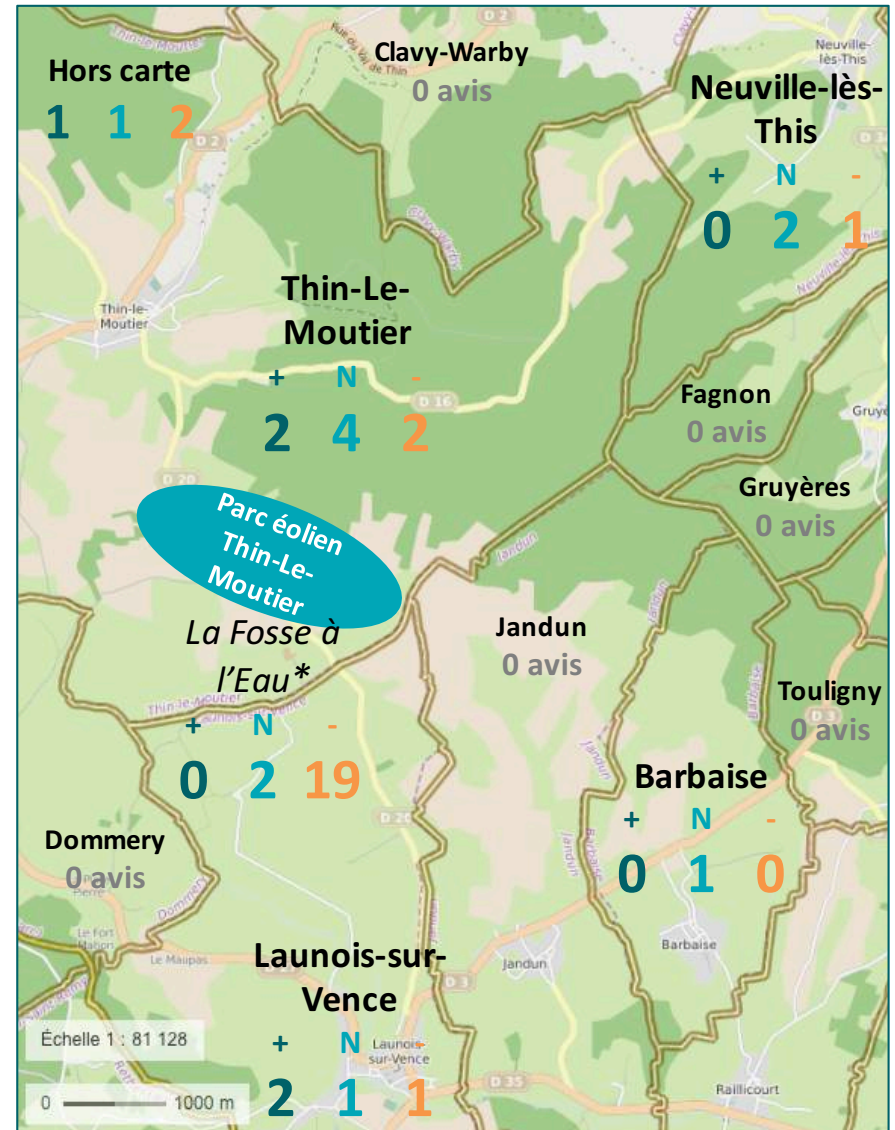
Un seul participant habite en dehors du département (propriétaire d'une parcelle de terrain à proximité de la zone d'implantation des éoliennes).

Sur les 41 avis reçus, 25 avis sont défavorables au projet, tandis que 5 autres avis y sont favorables. 11 avis sont plus nuancés et demandent des informations complémentaires sur le projet.

Moyens de participation utilisés



Avis positif	Avis nuancé	Avis négatif	Total
5	11	25	41



Carte présentant les avis des participants vis-à-vis du projet par localisation géographique et type d'avis

Une mobilisation importante au hameau de la Fosse à l'Eau

Parmi les 41 avis reçus, 21* proviennent du hameau de La Fosse à l'Eau qui concentre la majorité des participants à la concertation préalable.

*Les 2 propriétaires de terrains et maison dans le hameau sont inclus dans ces chiffres, bien qu'ils n'habitent pas en permanence sur la commune.

Les participants du hameau de La Fosse à l'Eau s'expriment presque intégralement en défaveur du projet (19 avis sur 21 avis de La Fosse à l'Eau) et représentent les 46% du total des avis négatifs reçus (19 avis sur 25 avis négatifs).

Parmi les 19 avis négatifs de La Fosse à l'Eau, 9 avis proviennent de 4 foyers (adresse identique). Les membres d'une même famille semblent s'exprimer de manière coordonnée.

* Le hameau de la Fosse à l'Eau est situé sur les communes de Thin-le-Moutier et Launois-sur-Vence. Il est ici mis en exergue pour montrer la forte participation des habitants du hameau.

Des avis très affirmatifs

Sur les 21 avis de la Fosse à l'Eau, 19 émettent une opinion très affirmative en défaveur du projet : « *Je suis contre le projet* », « *Je m'oppose fortement à l'installation des éoliennes si proches des habitations* », « *Je ne suis pas d'accord pour l'implantation d'éoliennes* ». 4 participants se contentent d'émettre cet avis négatif sans autre commentaire.

4 autres participants expliquent très succinctement leur contestation : « *Je suis contre le projet éolien pour la sauvegarde de la nature* », « *Je suis contre pour les nuisances visuelles et sonores* », « *Je suis contre pour la dévalorisation du paysage et des maisons ainsi que pour les nuisances* ».

11 autres participants de La Fosse à l'Eau expliquent plus en détail les raisons de leur contestation au projet. Enfin 2 participants n'expriment pas d'opinion catégorique mais questionnent néanmoins le projet avec un regard critique.

« Pas dans mon jardin »

Certains avis s'apparentent au principe du « NIMBY » (« *Not in my backyard* » = « *Pas dans mon jardin* ») qui désigne l'attitude d'individus qui refusent l'implantation de projets d'infrastructure (comme les éoliennes) à proximité de leur habitation pour ne pas en subir les impacts, tout en tirant profit de ces infrastructures implantées ailleurs (par exemple, la consommation d'énergie renouvelable), voire en en soutenant la promotion en général, ailleurs. Par exemple :

- « *Installez-les chez vous mais pas chez nous* »
- « *Je suis contre le parc éolien de Thin-le-Moutier, surtout s'il est situé à la Fosse à l'Eau* »
- « *Nous sommes pour les énergies renouvelables. Mais là il s'agit beaucoup plus de bénéfices que d'environnement. Nous sommes pour la construction de parcs éoliens, regroupés sur des zones loin de la population.* »

2 avis d'acteurs locaux

Le Maire de Launois-sur-Vence s'exprime et fait l'écho des inquiétudes qui émanent de certains de ses administrés. Il dit « *ne pas avoir été concerté pour ce projet qui est à La Fosse à l'Eau* » et critique un projet dont les intérêts financiers ne profiteraient pas aux premiers concernés, notamment, par l'impact paysager des éoliennes, dont les habitants du hameau de La Fosse à l'Eau.

Un éleveur explique être très inquiet des répercussions sanitaires pour son élevage de vaches laitières. Selon lui, la ligne haute tension a déjà causé la perte de 2 veaux. Il donne l'exemple d'une exploitation agricole dans les Ardennes dont la qualité du lait produit aurait été altérée par la présence d'éoliennes proches.

Des questionnements liés au contexte local

Les habitants de La Fosse à l'Eau mettent en avant 2 éléments liés au contexte local :

- le cadre de vie du hameau de La Fosse à l'Eau semble recherché et apprécié comme tel par ces habitants : « *Nous avons choisi de nous installer à la campagne pour une certaine qualité de vie, pour son calme et pouvoir profiter de l'extérieur* », « *Le calme, la sérénité et le paysage (champs ; pâturages) sont les raisons pour lesquelles nous avons choisi de vivre dans ce hameau, et non dans le village de Thin-le-Moutier en lui-même* », « *Nous avons fait construire notre maison à La Fosse à l'Eau, notamment pour la qualité de vie : silence, vue, paysage.* »
- la présence de la ligne haute-tension : « *Nous avons déjà la vue sur les nouveaux pylônes électriques, nous ne voulons pas en plus les éoliennes* », « *Depuis que nous avons fait construire, nous avons déjà subi l'implantation de la nouvelle ligne électrique. Et maintenant on rajoute sur le même secteur des éoliennes* », « *Nous avons déjà la nouvelle ligne à haute tension qui est proche, elle aussi, des habitations. Cela suffit !* »

Dans ce contexte, des thématiques émergent sur des interrogations ou inquiétudes liées directement à la perception des effets des éoliennes dans le cadre de vie des habitants :

- l'impact visuel
 - l'impact sonore
 - l'impact sur la santé
 - l'impact sur le prix de l'immobilier
- « *Depuis ma principale pièce de vie, l'ensemble du parc sera visible et entrainera une pollution visuelle non négligeable que je ne souhaite pas, tant au niveau du cadre de vie qu'en terme de dépréciation de la valeur de mon habitation.* »

D'autres thématiques sont évoquées, dans une moindre mesure, comme justification pour contester l'implantation d'éoliennes :

- l'impact sur l'environnement, et plus spécifiquement sur les oiseaux migrateurs
- la rentabilité économique et énergétique des éoliennes
- des intérêts financiers décriés

Cette contestation prend parfois la forme de listes, sans explication, de ce qui est généralement reproché aux éoliennes, par exemple : « *Il est évident que ce parc apporterait un trop grand nombre de désagréments (perte de valeur des habitations ; nuisances sonores ; mise en danger de la biodiversité ; impacts sur les animaux ; interférences électromagnétiques ; sécurité ; etc.).* »

Par ailleurs, 2 participants ayant un avis plus nuancé se saisissent de thématiques similaires pour demander des informations complémentaires sur le projet : « *Les nombreux animaux ne vont-ils pas être trop bouleversés ?* », « *Quelle mesure compensatoire allez-vous proposer au village ?* », « *La distance minimale aux boisements n'est-elle pas de 200 mètres ?* »

La grande majorité des 41 participants ne se contente pas de donner une opinion sur le projet. Des questionnements et des commentaires plus ou moins détaillés en faveur ou en défaveur du projet accompagnent la plupart des avis donnés.

Des enjeux plus génériques ou locaux

La récurrence de certains propos permet de classer les enjeux selon l'attention dont ils font l'objet de la part des participants :

Thématiques	Nombre d'avis
Enjeux paysagers et saturation visuelle	19
Impacts acoustiques (selon la distance aux habitations)	15
Impact environnemental (faune, avifaune, flore)	11
Distance aux habitations	8
Impact sur l'immobilier	8
Information et concertation	8
Préservation du cadre de vie	7
Présence ligne Haute Tension	6
Intérêts financiers	4
Bénéfices économiques pour les collectivités	3
Rentabilité des éoliennes	2
Performance énergétique	2
Réglementation	2
Production d'énergies propres et durables	3
Sécurité	2
Attractivité du territoire (tourisme)	2
Aménagement	2
Démantèlement des éoliennes	1
Réception télévision	1
Contrainte technique (aviation)	1

La référence fréquente aux enjeux paysagers

Les participants font souvent référence aux « nuisances visuelles », « pollution visuelle », qui « dénaturent notre paysage. » Plusieurs participants décrivent un paysage apprécié qu'ils n'hésitent pas à condamner car « défiguré » par les éoliennes : « 6 éoliennes vont détruire un joli paysage vallonné, terrain de belles randonnées et de vie paisible. »

La proximité des éoliennes est ainsi évoquée par les participants pour justifier des craintes liées aux impacts visuels : « La distance de l'éolienne la plus proche est de 900 mètres, et la perception portera sur la totalité des éoliennes. »

Quelques participants demandent des points de vue supplémentaires « en entrée et sortie de village » et depuis le bourg de Thin-le-Moutier :

- sur la place centrale
- de la rue de la Croisette
- du haut de la rue du Pierge
- du milieu de la rue du Calvaire

Par ailleurs les photomontages sont peu mentionnés par les participants. Un seul participant s'appuie sur le photomontage n°8 depuis le bourg de Thin-le-Moutier pour expliquer que « l'éolienne E1 serait bien trop près du village même si la distance est réglementaire, à la vue d'un grand nombre d'habitants, les peupliers pour la cacher n'étant pas protecteurs pour tout le monde. »

Les impacts acoustiques questionnés

Des participants contestent de futures « nuisances sonores » ou la « pollution sonore », plusieurs participants cherchent à en savoir plus sur les enjeux sonores et questionnent le porteur de projet :

« Il est précisé sur le site internet que le niveau sonore d'une éolienne se situe entre 30 et 40 dB. Pourriez-vous fournir une information précise des niveaux d'émission sonores minimums, moyens et maximums (en décibel) auxquels seront soumises les habitations de Thin-le-Moutier et de La Fosse à l'eau (quelle que soit la distance séparant les habitations des éoliennes les plus proches) ? Ces niveaux sonores seraient calculés en tenant compte des 6 éoliennes fonctionnant en même temps, et des spécificités de l'environnement (le jour et la nuit). »

Les enjeux environnementaux locaux

Deux sujets environnementaux préoccupent les participants : la distance minimale aux boisements et la présence d'un couloir migratoire pour l'avifaune.

Un participant précise que la zone est riche en bécasse des bois, et s'inquiète des « hélices des éoliennes [qui] auront un effet non négligeable sur les déplacements de cet oiseau pour se rendre sur ces zones de gagnages. » Un autre participant évoque la présence de grues sauvages qui survolent l'ensemble de la région. Enfin une personne indique que les Crêtes Prérardennaises ont identifié des zones potentielles d'implantation d'éoliennes sur le territoire : le site de Thin-Le-Moutier aurait alors été écarté « en raison des passages d'oiseaux migrateurs et du couloir d'aviation. »

D'autres thématiques prégnantes

Impact sur le prix de l'immobilier – La crainte d'une perte de valeur des maisons à cause de l'implantation d'éoliennes à proximité, en plus de la ligne haute tension déjà présente, apparaît dans 8 avis.

Concertation et information – 8 participants saisissent l'opportunité offerte de s'exprimer pour critiquer l'organisation de la concertation préalable et mentionnent notamment :

- l'information disponible pour exprimer un avis
- un manque d'écoute des riverains du projet
- la durée de la concertation préalable

Propositions – En dehors des habitants de la Fosse à l'Eau, un autre participant se positionne en adoptant une posture de NIMBY : « *nous ne sommes pas contre les parcs éoliens dès lors qu'ils ne dénaturent pas l'environnement direct de la population - le long des grandes routes dans de grands espaces par exemple, où il n'y a que du passage.* »

Un autre participant propose d'implanter les éoliennes sur la route de Lépron-les-Vallées ou sur les hauteurs en allant vers Neuville-Lès-This.

Un participant demande pour quelle raison le projet n'est pas participatif.

5 participants en faveur du projet

5 participants indiquent être favorables au projet de façon très succincte. L'un d'eux explique que le projet représente « *une formidable opportunité* », un participant ajoute que la zone d'implantation est un site « *propice* » pour le projet.

Un foisonnement de questions 11 et un besoin d'information

Questions

Les questions issues de la concertation préalable ont été synthétisées et soumises à l'équipe de P&T Technologie :

RÉGLEMENTATION, INFORMATION ET CONCERTATION

- + À QUELLE RÉGLEMENTATION EST SOUMIS CE TYPE DE PROJET ?
- + EST-CE QU'UNE RÉUNION D'INFORMATION POUR PRÉSENTER LE RÉSULTAT DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET POUR ÉCHANGER SUR LE PROJET SERA PRÉVUE PROCHAINEMENT ?
- + À QUOI SERT LA CONCERTATION PRÉALABLE ET POURQUOI ARRIVE-T-ELLE SI TARDIVEMENT ?

ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

- + QU'EST-CE QU'UN WATT ? UN KILOWATT ? UN MEGAWATT ?
- + DANS QUELLE MESURE L'ÉOLIEN PEUT CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?
- + QUEL EST LE POURCENTAGE D'ÉNERGIE PRODUITE ET CONSOMMÉE EN CHAMPAGNE-ARDENNE ?
- + QUEL AVENIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE ?
- + QUELLE EST LA PUISSANCE TOTALE DU PARC ?
- + LES ÉOLIENNES SONT-ELLES RENTABLES ÉCONOMIQUEMENT ?

ENJEUX ÉCONOMIQUES

- + QUEL IMPACT AURONT LES ÉOLIENNES SUR MA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ ?
- + QUELLES SONT LES RÉALITÉS LIÉES À LA DÉPRÉCIATION DES BIENS IMMOBILIERS À PROXIMITÉ D'ÉOLIENNES ?
- + QUELS SONT LES BÉNÉFICES POUR LA COLLECTIVITÉ ET POUR LES CITOYENS ?

Questions (suite)

ENJEUX TECHNIQUES ET HUMAINS

- + QUELS SERONT LES AMÉNAGEMENTS QUI SERONT RÉALISÉS ?
- + LES ÉOLIENNES PEUVENT-ELLES IMPACTER LA BONNE RÉCEPTION DU SIGNAL TV ?
- + QUELLES SONT LES CONTRAINTES POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC LIÉES À L'AVIATION ?
- + POURQUOI CETTE ZONE D'IMPLANTATION SUR LA COMMUNE DE THIN-LE-MOUTIER A-T-ELLE ÉTÉ RETENUE ?
- + CE PREMIER PARC POURRAIT-IL ÊTRE PROLONGÉ AVEC DE NOUVELLES ÉOLIENNES SUR LES COMMUNES VOISINES ?
- + QUELLES CONSÉQUENCES L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN POURRAIT AVOIR SUR L'ATTRACTIVITÉ DU VILLAGE ?
- + L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES NE VA-T-ELLE PAS IMPACTER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE ?

ENJEUX ACOUSTIQUES

- + QUELLES SONT LES RÉGLEMENTATIONS SUR L'ACOUSTIQUE ?
- + QUEL EST L'EFFET SONORE D'UNE ÉOLIENNE ?
- + QUELS SONT LES RÉSULTATS DES ÉTUDES ACOUSTIQUES ?

ENJEUX PAYSAGERS

- + COMMENT SERA TRAITÉ L'ASPECT VISUEL DES ÉOLIENNES LA NUIT ?
- + QUELLE INSERTION PAYSAGÈRE DES ÉOLIENNES DEPUIS LE BOURG DE THIN-LE-MOUTIER ET LES ENTRÉES DE VILLAGES PROCHES ?

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- + UNE ÉOLIENNE EST PROCHE DES BOISEMENTS. LA DISTANCE MINIMALE AUX BOISEMENTS N'EST PAS DE 200 MÈTRES ?
- + LA FAUNE LOCALE SERA-ELLE IMPACTÉE PAR L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES ? QUELLES CONSÉQUENCES POUR L'AVIFAUNE ET LES CHIROPTÈRES ?
- + QUELS SONT LES RÉSULTATS DES ÉTUDES CONCERNANT L'AVIFAUNE ET LES VOIX MIGRATOIRES ?

Réponses

L'équipe de P&T Technologie a pris en compte l'ensemble des questionnements et inquiétudes présentées dans les avis recueillis, et y apporte des réponses spécifiques. Ces réponses sont présentées en annexe 5 du présent document et sur le site internet <http://Thin.EnergieDemain.fr>

Un courriel a été envoyé le mercredi 10 janvier à tous les participants pour les informer des réponses.

Conclusion

La concertation préalable a été mise en place par P&T Technologie afin d'informer le public et d'établir un lien avec les personnes qui se sentent concernées. Cette démarche volontaire apporte plusieurs enseignements, à prendre en compte dans le développement du projet :

- une large diffusion de l'information a permis à une centaine d'internautes d'accéder à une information détaillée sur le projet éolien (plus de 1 300 pages vues, près de 8 minutes en moyenne passées sur le site pour chacun des visiteurs ou poste de connexion)
- la participation facilitée, en ligne ou par courrier, a suscité une expression discrète à Thin-le-Moutier (8 participants) et dans les communes voisines (5 participants) ce qui témoigne de la part des habitants informés d'une certaine confiance envers l'action de leurs élus municipaux et vis à vis de la présentation fournie par P&T Technologie
- les habitants de la Fosse à l'Eau (40 foyers environ) montrent, eux, à quel point ils se sentent concernés (21 avis issus du hameau) et souhaitent s'impliquer personnellement et directement lorsque l'opportunité leur est offerte de s'exprimer. Collectivement les résidents de la Fosse à l'eau caractérisent les enjeux et précisent leurs inquiétudes concernant leur cadre

de vie, calme et naturel, recherché et apprécié, du hameau qu'ils souhaitent légitimement voir préservé des impacts paysagers, de la perception acoustique, d'impacts environnementaux voire d'évolution de la valeur des biens immobiliers.

Quelia constate que la fonction de la concertation préalable d'établir un dialogue entre d'une part une population locale qui se sent concernée et qui est désireuse d'être davantage impliquée et d'autre part l'équipe de P&T Technologie qui se montre à l'écoute, apporte des informations complémentaires est une étape positive. Il semble nécessaire maintenant de développer ce lien en mettant en place un dialogue durable et respectueux favorable à l'avènement d'un parc éolien construit et exploité en harmonie avec les attentes légitimes de ses proches riverains.

Le site internet peut constituer un outil d'information et de dialogue, aussi Quelia incite P&T Technologie à continuer à le mettre à jour et faciliter le contact par ce biais. La concertation peut aussi se prolonger pour concilier au mieux les intérêts des habitants de la Fosse à l'Eau avec l'intérêt général sous une forme à définir prochainement dans la suite du développement du projet.

Parc éolien Thin-Le-Moutier

CONCERTATION PRÉALABLE

P&T TECHNOLOGIE PORTE LE PROJET DE PARC ÉOLIEN EN DÉVELOPPEMENT À THIN-LE-MOUTIER ET SOLLICITE À SON INITIATIVE **L'AVIS DES HABITANTS**

DU VENDREDI 27 OCTOBRE
AU LUNDI 13 NOVEMBRE 2017

Pendant cette période, vous pouvez consulter le dossier de la concertation et formuler votre avis sur internet :

<http://Thin.EnergieDemain.fr>

Vous pouvez également nous contacter par courrier sur papier libre à :

P&T Technologie, parc éolien Thin-le-Moutier
Val d'Orson – Rue du Pré Long
35770 Vern-sur-Seiche



Informez-vous, consultez les cartes interactives et les photomontages

Participez, donnez votre avis en ligne ou par courrier !



P&T TECHNOLOGIE SA
groupe energiequelle

Vos avis seront recueillis et traités par l'agence de concertation Quelia - Document imprimé sur un papier certifié PEFC - Ne pas jeter sur la voie publique

Tract diffusé à plus de 300 exemplaires (format A5) ;
et affiché en mairie dans les 19 communes (format A4 et A3)

Courrier type adressé
aux maires des 19
communes à
proximité de la zone
du projet, et
concernées par
l'affichage municipal



Mairie de Dommercy
2 Place de l'Eglise
08 460 Dommercy

Le 9 octobre 2017, à Vern-sur-Seiche

Objet : information du public dans le cadre d'une concertation préalable

Madame le Maire,

Nous souhaitons par le présent courrier vous informer directement de notre démarche pour le développement d'un parc éolien sur la commune de Thin-le-Moutier.

Après une série d'études notamment techniques et environnementales, nous organisons, à notre initiative, une concertation préalable au dépôt de notre demande d'autorisation afin d'informer les habitants et de recueillir des questions ou remarques.

Du vendredi 27 octobre au lundi 13 novembre 2017
un dossier de la concertation sera consultable
sur le site internet <http://Thin.EnergieDemain.fr>

Les participants pourront s'adresser à nous
via le site internet ou par courrier postal

Pour la bonne information du public, nous sollicitons votre bienveillance de bien vouloir disposer l'affiche jointe à ce courrier, de préférence dans le grand format proposé, sur l'espace d'affichage municipal prévu à cet effet dès la réception de ce courrier et au plus tard vendredi 13 octobre 2017.

Dans les prochains jours, un tract d'information, au contenu similaire à l'affiche jointe à ce courrier, sera distribué dans les boîtes aux lettres de votre commune.

Vous remerciant par avance pour votre aimable considération, nous restons à votre disposition pour toute question à l'adresse email ci-dessous. Veuillez agréer, Madame le maire, nos salutations les plus respectueuses.

Margaux Blondeau
Chargée de projet éolien
P&T Technologie
thin@energiedemain.fr

P&T Technologie SAS groupe energiequelle
Val d'Ornon - Rue du Pré Long
35770 Vern-sur-Seiche
www.pttechnologie.fr

télé +33 (0)2 99 96 77 40
fax +33 (0)2 99 96 84 80
email : info@pt-technologie.fr
RCS RENNES B 440 598 639

IBAN : FR76 3000 3017 0000 0200 3007 377
BIC : SDGEFRPP (Société générale)
P&T Technologie SAS au capital de 40 000 €
No TVA Intra.: FR 154 405 96 639

Courrier adressé au
maire de Thin-le-
Moutier pour
l'informer de
l'organisation de la
concertation préalable



Mairie de Thin-le-Moutier
Monsieur Marteaux - Maire
Place de la Mairie
08 460 Thin-le-Moutier

Le 9 octobre 2017, à Vern-sur-Seiche

Objet : information du public dans le cadre d'une concertation préalable

Monsieur Marteaux,

Comme vous le savez déjà, nous portons un projet de parc éolien sur la commune de Thin-le-Moutier. Nous souhaitons par la présente vous informer de l'organisation à notre initiative d'une concertation préalable, du vendredi 27 octobre au lundi 13 novembre 2017, afin d'informer les habitants et de recueillir des questions ou remarques.

Du vendredi 27 octobre au lundi 13 novembre 2017
un dossier de la concertation sera consultable
sur le site internet <http://Thin.EnergieDemain.fr>

Les participants pourront s'adresser à nous
via le site internet ou par courrier postal

Pour la bonne information du public, nous sollicitons votre bienveillance de bien vouloir disposer l'affiche jointe à ce courrier, de préférence dans le grand format proposé, sur l'espace d'affichage municipal prévu à cet effet dès la réception de ce courrier et au plus tard vendredi 13 octobre 2017.

Pour un accès facilité de l'information au plus grand nombre, nous souhaitons également qu'un dossier de la concertation, que nous vous mettrons à disposition plus tard, soit accessible aux habitants en mairie aux horaires d'ouverture.

Dans les prochains jours, un tract d'information, au contenu similaire à l'affiche jointe à ce courrier, sera distribué dans les boîtes aux lettres de votre commune.

Vous remerciant par avance pour votre aimable considération, nous restons à votre disposition pour toute question à l'adresse email ci-dessous. Veuillez agréer, Madame, Monsieur le maire, nos salutations les plus respectueuses.

Margaux Blondeau
Chargée de projet éolien

P&T Technologie SAS groupe energiequelle
Val d'Oréon - Rue du Pré Long
35770 Vern-sur-Seiche
www.pttechnologie.fr

télé +33 (0)2 99 36 77 40
fax +33 (0)2 99 36 84 80
email : info@pt-technologie.fr
RCS RENNES B 440 598 639

IBAN : FR76 3000 3017 0000 0200 3007 377
BIC : SDGEFRPP (Société générale)
P&T Technologie SAS au capital de 40 000 €
No TVA Intra.: FR 154 405 98 639

Article paru dans *L'Ardennais*,
le mercredi 8 novembre 2017



Réponses apportées par le porteur de projet P&T Technologie aux questionnements issus de la concertation préalable

RÉGLEMENTATION, INFORMATION ET CONCERTATION

— À QUELLE RÉGLEMENTATION EST SOUMIS CE TYPE DE PROJET ?

Le projet de Thin-le-Moutier est constitué d'éoliennes d'une hauteur de mât supérieure à 50 mètres, il est donc soumis au régime d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement – **ICPE** – et devra obtenir une autorisation environnementale (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 – loi de Grenelle II).

Pour ce projet, le Préfet est l'autorité compétente. Afin d'étudier le dossier en vue de son autorisation ou de son refus, la demande d'autorisation est accompagnée d'une étude d'impact composée de différentes études réalisées par des bureaux d'études spécialisés et indépendants, telles que l'étude sur la Faune et la Flore, le paysage, l'acoustique, le sol, etc. Lors de l'instruction, une enquête publique est également réalisée.

— EST-CE QU'UNE RÉUNION D'INFORMATION POUR PRÉSENTER LE RÉSULTAT DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET POUR ÉCHANGER SUR LE PROJET SERA PRÉVUE PROCHAINEMENT ?

Nous avons mis à disposition du public deux moyens d'information sur le projet :

- le site internet <http://Thin.EnergieDemain.fr>, à partir du 13 octobre,
- le dossier de la concertation téléchargeable sur le site internet, à partir du 27 octobre.

Les personnes intéressées peuvent y trouver un historique de la démarche, une présentation des réflexions qui ont menées au choix de l'implantation des éoliennes et une présentation de P&T Technologie. Depuis le 27 octobre 2017, l'implantation définitive des éoliennes ainsi que les photomontages correspondants sont présentés sur le site internet et dans le dossier de la concertation. Les réponses aux questions issues de la concertation préalable ont été mises en ligne sur le site internet le 3 janvier. De plus, un formulaire en ligne permet à tous de nous contacter directement à tout moment.

La concertation préalable nous a permis d'apporter une information détaillée sur le projet et d'établir le contact avec les personnes qui le souhaitent.

Par ailleurs, les résultats détaillés de l'étude d'impact seront accessibles à tous en mairie lors de l'enquête publique pour laquelle vous serez largement informés (affichage municipal, presse locale, site internet).

Nous restons à la disposition du public pour répondre aux questions et continuer à vous informer via le site internet <http://Thin.EnergieDemain.fr>

RÉGLEMENTATION, INFORMATION ET CONCERTATION

— À QUOI SERT LA CONCERTATION PRÉALABLE ET POURQUOI ARRIVE-T-ELLE SI TARDIVEMENT ?

La concertation préalable permet aux citoyens du territoire concerné de s'exprimer sur le projet. Il s'agit de recueillir l'avis des personnes souhaitant s'exprimer et pour le porteur du projet d'exposer les éventuelles mesures pour en tenir compte. Pour ce faire nous avons souhaité faire intervenir la concertation préalable dès lors que l'implantation des éoliennes a été suffisamment bien définie pour présenter des photomontages et donner un aperçu concret afin que les participants puissent se faire une opinion éclairée du projet, basée sur des certitudes et non plus des hypothèses.

Dans ce cadre, nous avons opté pour une information diffusée à partir du 13 octobre et une période de 2 semaines de consultation du 27 octobre au 13 novembre.

Par ailleurs nous avons dans ce cadre souhaité informer tout particulièrement les habitants proches de la zone du projet, à Thin mais aussi à Launois-sur-Vence et notamment au hameau de la Fosse à l'Eau (d'où 21 avis ont été envoyés dans le cadre de la concertation préalable) une participation plus modérée de Launois-sur-Vence et Thin-le-Moutier, ce qui indique une bonne diffusion de l'information dans la zone proche du projet.

Tout au long de notre démarche, nous avons régulièrement rencontré et tenu informé les élus locaux sur l'avancement du projet depuis 2014. Nous nous engageons à poursuivre ces échanges, et nous avons mis en place le site internet <http://Thin.EnergieDemain.fr> qui permet à quiconque de s'informer et de nous contacter à tout moment.

ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

– QU'EST-CE QU'UN WATT ? UN KILOWATT ? UN MEGAWATT ?

Un Watt est une unité de puissance. Il permet de quantifier la capacité d'un objet à produire ou consommer de l'énergie. Un fer à repasser ou un four à micro-ondes ont une puissance de 1000 Watts. Une lampe basse consommation a une puissance de 5 Watts (jusqu'à 20 Watts pour les plus puissantes). Une voiture électrique a une puissance de 30 000 Watts.

1 MégaWatt (MW) = 1 000 KiloWatt = 1 000 000 Watts (1 million de Watts)

Lorsqu'on utilise une lampe de 5 Watts pendant une heure on consomme 5 WattHeure (Wh), c'est une quantité d'énergie.

1 MégaWattHeure (MWh) = 1 000 KiloWattHeure = 1 000 000 WattHeure (1 million de WattHeure)

Un foyer moyen en France consomme environ 4 000 kWh chaque année (hors chauffage).

Une éolienne de 2 300 kW peut produire en 2 heures davantage que la consommation annuelle d'un foyer !

– DANS QUELLE MESURE L'ÉOLIEN PEUT CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

La France, engagée dans une transition énergétique pour une croissance verte, s'est fixé des objectifs de diversification de notre « mix énergétique » (les énergies fossiles, l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables).

Pour permettre cette transition énergétique, diverses actions sont mises en place visant quatre objectifs phares :

- développer la part des énergies renouvelables (éolien, hydraulique, biomasse, solaire),
- rénover les bâtiments pour une meilleure performance énergétique,
- développer des transports propres,
- développer les actions d'économie d'énergie.

Quel est la part de l'éolien dans la production énergétique française ?

Aujourd'hui, avec plus de 12 GW installés sur le territoire français, la part de l'électricité produite par l'énergie éolienne en France est de 5 %. L'énergie éolienne contribue donc à la transition énergétique et au mix énergétique français.

L'objectif d'ici à 2023 est d'atteindre entre 22 et 26 GW installés soit environ 10 % de l'électricité produite en énergie éolienne. Le parc éolien de Thin-le-Moutier contribuera à atteindre ces objectifs.

ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

– QUEL EST LE POURCENTAGE D'ÉNERGIE PRODUITE ET CONSOMMÉE EN CHAMPAGNE-ARDENNE ?

NB : Afin d'avoir des informations récentes (2016), nous parlerons ici de la nouvelle région Grand-Est plutôt que de la Champagne-Ardenne.

La consommation finale française est en légère hausse par rapport à 2015, sous l'effet de températures plus fraîches au printemps et en fin d'année, et plus chaudes en fin d'été, entraînant respectivement un recours important au chauffage et à la climatisation.

Selon les derniers chiffres annoncés par RTE (Réseau de Transport d'Électricité), la consommation en énergie électrique dans la région Grand-Est est en 2016 de **42 413 GWh**.

Le Grand-Est est une grande région productrice en énergie avec une production annuelle en 2016 de 107 761 Gwh[1]. Les sources de productions sont multiples et représentées sur le schéma suivant :

En moyenne annuelle, la production d'électricité en Grand-Est couvre le double de la consommation régionale. Une part de la production est acheminée vers les régions limitrophes telles que l'Île-de-France ou la Bourgogne Franche-Comté qui sont globalement déficitaires.

La production d'énergie éolienne

Le Grand-Est dispose du plus grand parc éolien de France avec 24,5 % des capacités éoliennes du pays installées sur son territoire (en puissance installée). Des conditions climatiques favorables ainsi qu'une volonté politique au niveau local expliquent le développement important de la filière dans la région.

En **2016**, les chiffres sont légèrement inférieurs avec une production équivalente à **4 923 GWh**, couvrant **4,6 % de la consommation** (valeur expliquée également par la hausse de consommation en énergie).

En **2015**, la production régionale éolienne a été de 5 166 GWh, ce qui a permis de couvrir **11,3 % de la consommation finale de l'électricité de la Région**.

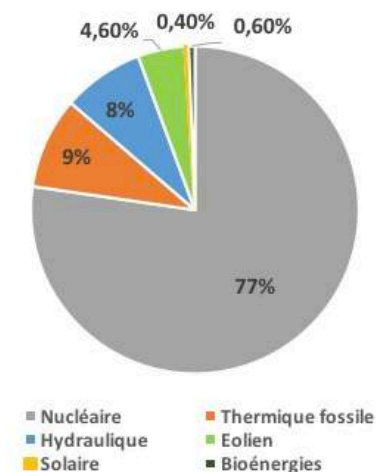
[1] – <http://www.rte-france.com>

– QUELLE EST LA PUISSANCE TOTALE DU PARC ?

Le projet de parc éolien de Thin-le-Moutier est composé de 6 éoliennes, dont la puissance unitaire est 3MW. Ainsi, la puissance totale du parc est de 18 MW.

Ces informations apparaissent dans le bandeau des chiffres de la [page d'accueil du site internet](#).

Mix de production électrique 2016 en Grand-Est



ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

– QUEL AVENIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE ?

Avenir de la filière

La région Grand-Est est aujourd'hui la première région française de production d'énergie éolienne.



Source : <http://regions-eoliennes.fr/region-est/>

Grace à son potentiel en vent favorable, ainsi qu'à son territoire adapté à l'installation d'éoliennes (espace disponible, topographie, habitat regroupé, etc.), la région Grand-Est est à même d'être à la pointe du développement des énergies renouvelables en France, notamment grâce à l'éolien, et peut répondre ainsi aux objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique en se fixant un objectif de **4 477 MW d'éolien terrestre en 2020**.

Au sein de la grande région, c'est la Champagne-Ardenne qui a majoritairement bénéficié d'un fort développement de l'éolien, ce qui s'est traduit par une hausse massive des emplois éoliens. Concernant la région, plus de 1250 emplois sont issus de la filière.

– LES ÉOLIENNES SONT-ELLES RENTABLES ÉCONOMIQUEMENT ?

Les éoliennes tournent environ 80% du temps, à des régimes variables en fonction des vents. La rentabilité économique d'une éolienne est corrélée à sa production d'électricité et donc au potentiel en vent d'un site. Dans les Ardennes le potentiel est avéré et nous permet de développer un projet en étant certain de sa rentabilité.

Par ailleurs, l'éolien terrestre français bénéficie depuis mai 2017 d'un nouveau cadre économique^[1]. La vente de l'électricité est faite sur le marché par le producteur, qui bénéficie d'un complément de rémunération calculé comme la différence entre prix de marché et coût de référence de la filière ou du projet.

[1] – Arrêté du 6 mai 2017 fixant les conditions du complément de rémunération de l'électricité produite par les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent

ENJEUX ÉCONOMIQUES

– QUEL IMPACT AURONT LES ÉOLIENNES SUR MA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ ?

L'installation des éoliennes sur le territoire de la commune n'aura pas d'impact sur votre facture d'électricité (pas de réduction, ni d'augmentation). L'électricité produite par le parc éolien sera injectée sur le réseau ERDF et consommée par les utilisateurs du réseau d'électricité.

– QUELLES SONT LES RÉALITÉS LIÉES À LA DÉPRÉCIATION DES BIENS IMMOBILIERS À PROXIMITÉ D'ÉOLIENNES ?

La valeur des biens immobiliers est due à différents facteurs dont le paysage environnant, les nuisances sonores et le cadre de vie. Le respect de la réglementation en vigueur prémunit contre les nuisances sonores avec des normes applicables et des moyens d'imposer aux parcs éoliens des mesures pour s'y conformer. Dans le cas du projet de parc éolien de Thin-le-Moutier, le respect de la réglementation sera vérifié par les services de l'État lors de l'instruction de la demande d'autorisation. L'aspect visuel et l'impact paysager relèvent par contre d'une appréciation réalisée par des paysagistes professionnels mais est aussi une notion plus subjective : certains riverains rechercheront la vue sur les éoliennes, d'autres au contraire chercheront à l'éviter.

Un retour d'expérience permet de faire les constats suivants :

- Quatre études notariales du Finistère ont été contactées pour savoir si sur les sites où sont installés des parcs éoliens (Plouyé, Pouarzel et Ploumoguier), des moins-values immobilières avaient été constatées dans un rayon de 500 m à 1 km de l'implantation des éoliennes. Toutes ont répondu que ces implantations n'avaient eu aucune incidence sur l'évolution des prix de l'immobilier.
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aude (parmi les départements qui comptent le plus d'éoliennes) a mené une enquête auprès de 33 agences immobilière ayant des biens à proximité de parcs éoliens. Elle a démontré que, dans une grande majorité des cas, la présence d'éoliennes à proximité des maisons et appartements à vendre et à louer n'a pas d'impact défavorable sur les transactions avec les clients.
- Enfin, plus récemment, le Maire de Noyal-Pontivy (56) qui a accueilli un parc éolien témoigne de la hausse de la population sur sa commune et de l'absence de baisse de la valeur de l'immobilier, **dans un article de Ouest-France.***

* <https://www.ouest-france.fr/bretagne/noyal-pontivy-56920/les-eoliennes-nentraiment-pas-de-baisse-de-limmobilier-2877709>

ENJEUX ÉCONOMIQUES

– QUELS SONT LES BÉNÉFICES POUR LA COLLECTIVITÉ ET POUR LES CITOYENS ?

Retombées économiques pour les collectivités

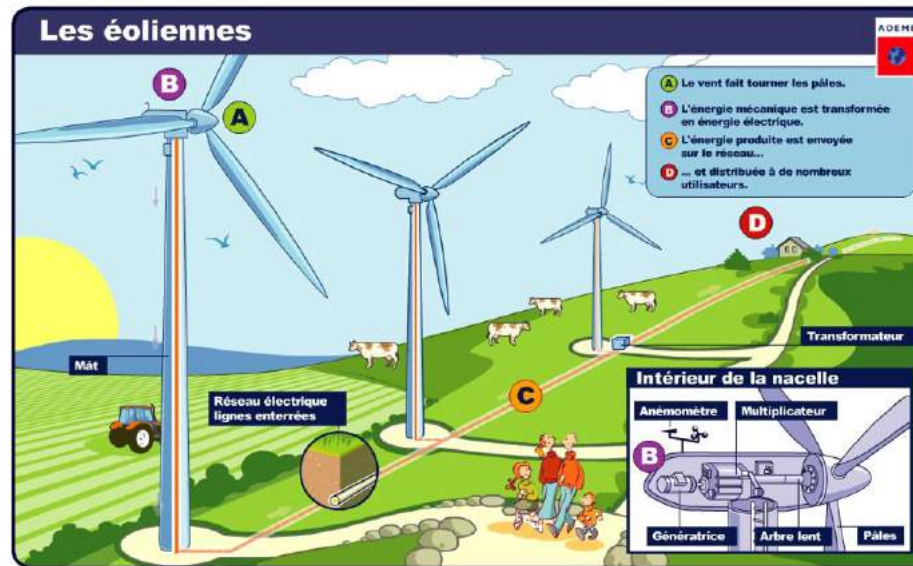
Le parc éolien de Thin-le-Moutier va générer des retombées économiques locales (via la fiscalité) pour la commune, mais aussi pour la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, le Département des Ardennes, et la Région Grand Est.

Exemple de répartition pour un parc de 18 MW :

Les retombées fiscales moyennes pour 1MW installé sont d'environ 10 000 €/an, à répartir entre la commune, la communauté de commune (et les communes qui la composent), le département et la région. Ainsi, pour un parc ce 18MW, les retombées fiscales (et donc réglementaires) associées sont d'environ 180 000 €/an.

Production et consommation locales d'électricité

L'électricité produite par les éoliennes est injectée sur le réseau électrique public, au niveau d'un poste source. Ce poste source est lui-même relié aux habitations par des lignes moyenne puis basse tension



Comme la tendance des électrons est d'aller « au plus court », l'électricité produite par les éoliennes sera consommée localement, réduisant ainsi les pertes.

ENJEUX ÉCONOMIQUES

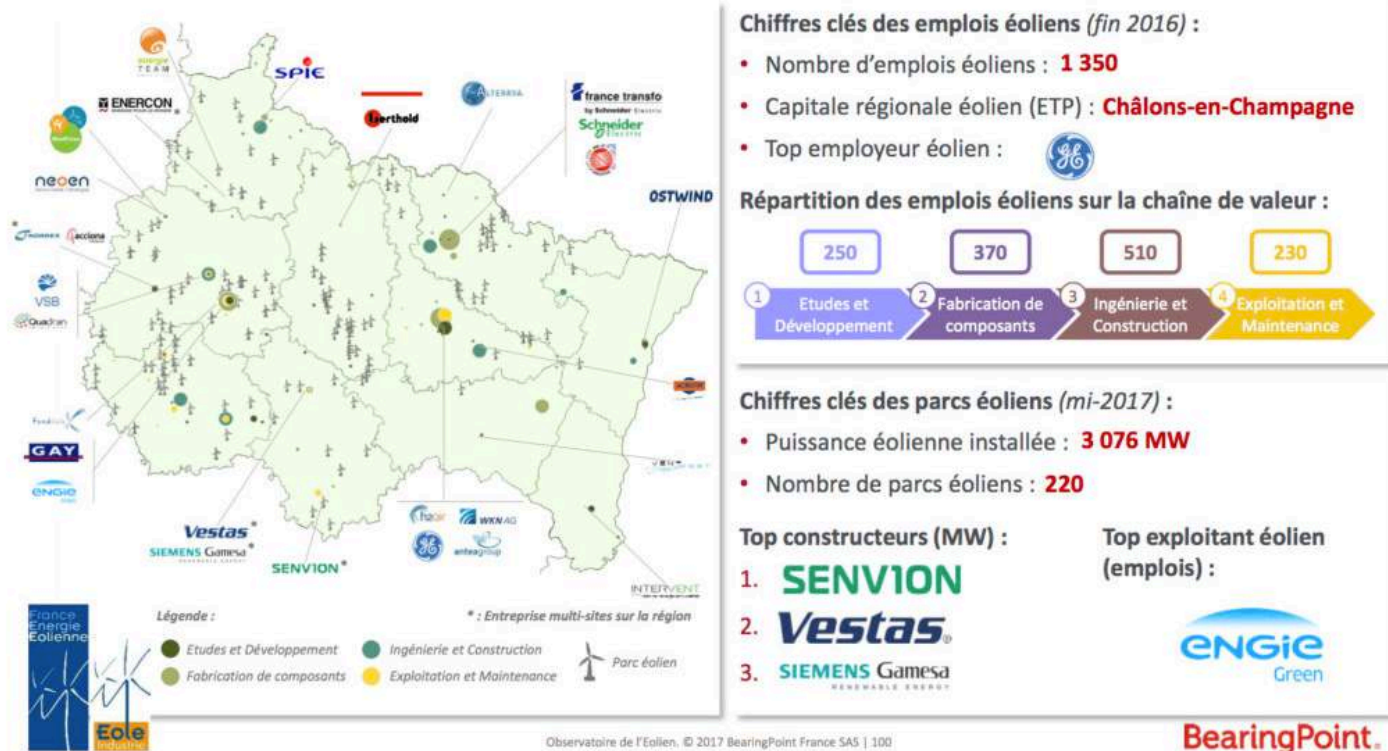
— QUELS SONT LES BÉNÉFICES POUR LA COLLECTIVITÉ ET POUR LES CITOYENS ?

Création d'emplois locaux

Mi-2017, la puissance éolienne installée était de 3 076 MW en Pays de la Loire, répartis en 220 parcs éoliens. Le recensement des emplois a identifié 1 350 emplois sur la Région Grand Est, soit en moyenne presque 1 emploi / 2 MW installés. **Pour un parc de 18 MW, l'équivalent régional serait de 6 emplois créés.**

Cartes de l'implantation du tissu éolien dans les régions

Grand Est



ENJEUX TECHNIQUES ET HUMAINS

– QUELS SERONT LES AMÉNAGEMENTS QUI SERONT RÉALISÉS ?

Un parc éolien est une installation de production d'électricité par l'exploitation de la force du vent. Il est composé de plusieurs éoliennes (ou aérogénérateurs) et de leurs annexes :

- Chaque éolienne est fixée sur une fondation ancrée dans le sol,
- Chaque éolienne est accompagnée d'une aire stabilisée appelée « aire de grutage » nécessaire pour accueillir la grue de montage des éoliennes,
- Un réseau de chemins d'accès raccordés au réseau routier existant,
- Un ou plusieurs poste(s) de livraison électrique, réunissant l'électricité produite par les éoliennes et organisant son évacuation vers le réseau public d'électricité,
- Un réseau de câbles électriques enterrés appelé « câblage inter-éolien » permettant d'évacuer l'électricité produite par chaque éolienne vers le ou les poste(s) de livraison électrique.

L'ensemble de l'installation est raccordé au réseau public d'électricité par un réseau de câbles enterrés, appartenant au réseau public de distribution ou de transport, et permettant d'évacuer l'électricité regroupée au(x) poste(s) de livraison vers le poste source local (appartenant le plus souvent au gestionnaire du réseau de distribution d'électricité).

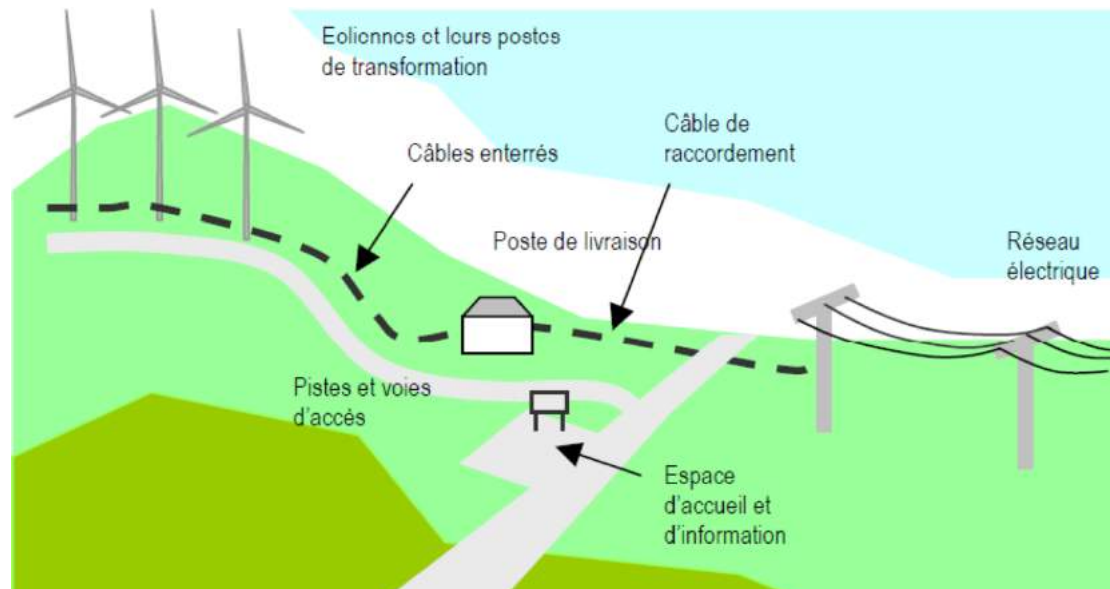


Schéma descriptif d'un parc éolien terrestre (MEEDM 2010)

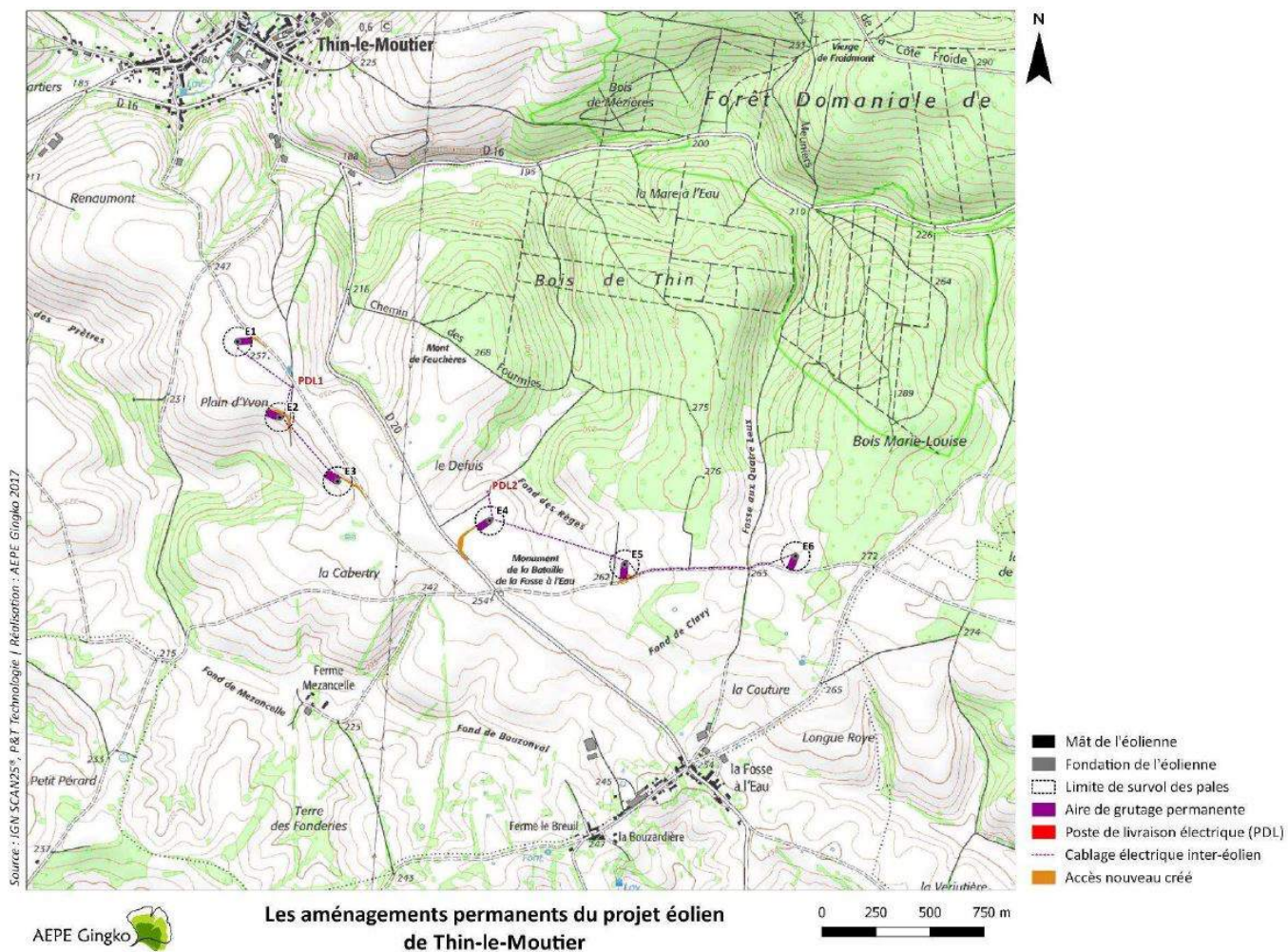
ENJEUX TECHNIQUES ET HUMAINS



– QUELS SERONT LES AMÉNAGEMENTS QUI SERONT RÉALISÉS ?

Pour le projet de parc éolien de Thin-le-Moutier, les aménagements sont très limités : seuls les chemins d'accès aux éoliennes, d'une longueur de quelques dizaines de mètres, pour relier chaque éolienne à la route, seront réalisés.

Il faudra également prévoir un raccordement au réseau électrique. Il est toutefois trop tôt pour connaître les conditions et tracés du raccordement prévus pour ce projet, car celui-ci dépend de qui sera sollicité une fois l'instruction du dossier bien avancée.



ENJEUX TECHNIQUES ET HUMAINS

– LES ÉOLIENNES PEUVENT-ELLES IMPACTER LA BONNE RÉCEPTION DU SIGNAL TV ?

Des phénomènes de perturbation des ondes hertziennes peuvent être générés par le passage des pales entre le signal TV et le poste de réception (TV).

En cas de perturbation des ondes hertziennes par les éoliennes, qui prendra en charge les aménagements pour résoudre le problème ?

Si de telles perturbations sont remarquées autour du parc éolien de Thin-le-Moutier, des solutions pour rétablir la bonne réception hertzienne seront mises en œuvre et engagées aux frais de P&T Technologie sur la base du diagnostic réalisé par un antenniste local, assurant que le parc éolien est bien à l'origine de la perturbation du signal. Des solutions techniques existent mais la plus couramment mise en place est l'installation d'un équipement local adapté. Nous mettrons en place un moyen de nous contacter pour les signaler dès qu'elles apparaissent de manière à intervenir rapidement.

– QUELLES SONT LES CONTRAINTES POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC LIÉES À L'AVIATION ?

Sur la zone du projet, aucune contrainte liée à l'aviation n'a été identifiée (consultation de l'aviation civile et de l'armée en amont du projet). Cependant, sur d'autres zones, les contraintes peuvent être multiples (aéroport, couloir d'entraînement de l'armée, etc.). Toutes les contraintes liées à l'aviation sont étudiées en amont d'un projet afin de ne pas lancer un projet inutilement.

– QUELLES CONSÉQUENCES L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN POURRAIT AVOIR SUR L'ATTRACTIVITÉ DU VILLAGE ?

L'implantation d'un parc éolien pourrait avoir des impacts positifs indirects pour la commune, au même titre que d'autres installations énergétiques. D'une part, des ressources fiscales apportées par les éoliennes seront touchées par la commune, d'autre part, l'engagement de la commune dans des projets de production d'énergie plus vertueux peut être synonyme d'une commune motrice, innovante et en réflexion pour l'avenir des générations futures.

– L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES NE VA-T-ELLE PAS IMPACTER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE ?

Cette question est encore peu étudiée globalement. En France, un sondage CSA[1] réalisé en 2003 conclut que « *les éoliennes apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres.* » Plus généralement, une étude d'opinion IFOP[2] réalisée en 2016 donne des résultats encourageants pour l'éolien : 75% d'image positive des énergies éoliennes chez les riverains de parcs existants, et 77% au sein du grand public.

L'impact des éoliennes sur l'attractivité touristique d'un territoire pourrait être dû en particulier aux enjeux paysagers et acoustiques, qui font l'objet d'études détaillées. Une bonne intégration paysagère des éoliennes est systématiquement recherchée. Néanmoins, l'appréciation esthétique des éoliennes reste subjective, certains touristes rechercheront la vue sur un parc éolien bien intégré au paysage, d'autres n'en tiendront pas compte ou l'éviteront. Concernant les effets acoustiques, la réglementation en vigueur prémunit des nuisances sonores. Le respect de cette réglementation est garanti par les services de l'Etat.

Par ailleurs, plusieurs exemples illustrent une diversification de l'offre touristique grâce à l'éolien, avec un tourisme pédagogique tourné vers les énergies renouvelables, la production ou la consommation d'énergie.

[1] - http://eoliennes-en-retz.accueil.fr/biblio/1_synthese.pdf

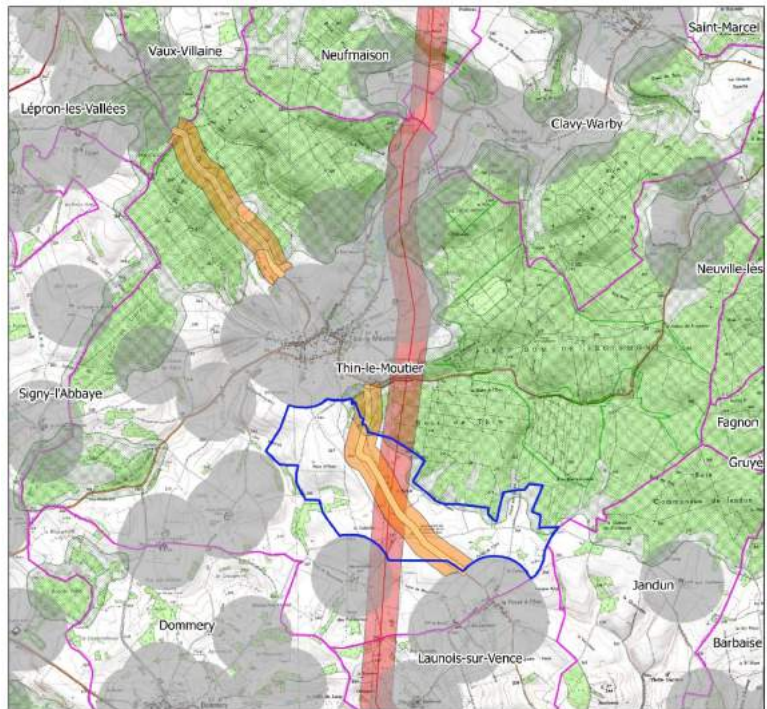
[2] - <https://fr.scribd.com/document/323992813/Etude-d-opinion-aupres-des-riverains-de-Parcs-eoliens-des-elus-et-du-Grand-Public-IFOP->

ENJEUX TECHNIQUES ET HUMAINS

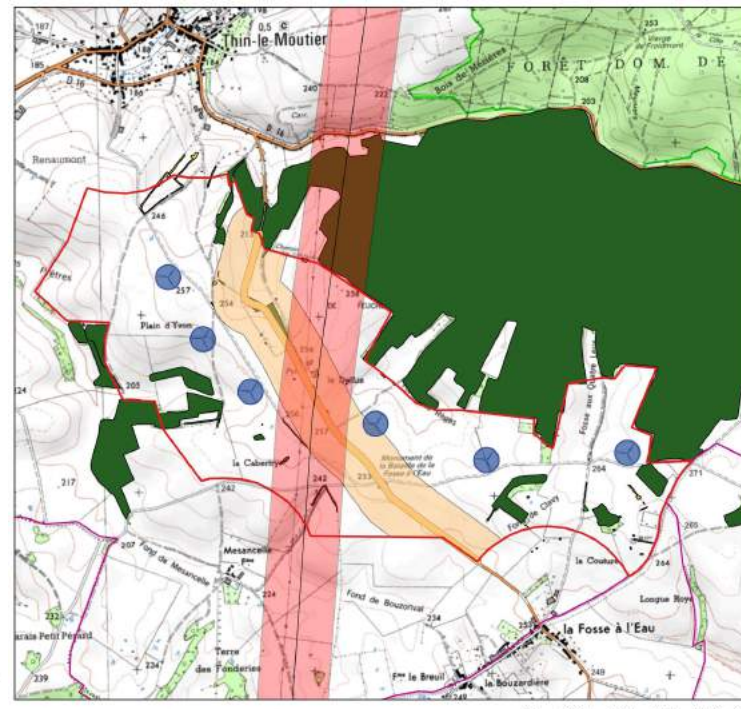
— POURQUOI CETTE ZONE D'IMPLANTATION SUR LA COMMUNE DE THIN-LE-MOUTIER A-T-ELLE ÉTÉ RETENUE ?

La carte de la commune de Thin-le-Moutier ci-dessous montre les 500 mètres aux habitations, ainsi que les distances d'éloignement de 180 mètres aux routes départementales et de 200 mètres à la double ligne THT 400 kV. Y figure également une distance d'éloignement de 100 mètres aux lisières de bois, permettant d'éviter tout survol des arbres par les pales, limitant ainsi les effets potentiels sur les chiroptères.

Nous pouvons ainsi visualiser que le projet étudié se situe en dehors de toute contrainte technique, en adéquation avec les enjeux paysager et naturels locaux. De plus, la zone retenue présente un espace suffisant pour accueillir des éoliennes dans des milieux exploités, éloignés des boisements (pouvant jouer un rôle de corridor écologique), et permet de présenter une implantation située à plus de 500 mètres des habitations.



Commune de Thin-le-Moutier - Projet de parc éolien



Définition du projet de parc éolien

— CE PREMIER PARC POURRAIT-IL ÊTRE PROLONGÉ AVEC DE NOUVELLES ÉOLIENNES SUR LES COMMUNES VOISINES ?

La société P&T Technologie étudie un projet uniquement sur le territoire de la commune de Thin-le-Moutier. Il n'y a toutefois pas de contre-indication technique à l'étude d'un parc éolien sur la commune voisine.

ENJEUX ACOUSTIQUES

– QUELLES SONT LES RÉGLEMENTATIONS SUR L'ACOUSTIQUE ?

Le bruit se présentant comme un sujet sensible dans le développement de projets éoliens, il est indispensable de réaliser une étude détaillée en amont. Celle-ci doit intégrer tous les aspects du projet et les différents éléments de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie du vent.

Des mesures de bruit au droit des habitations les plus proches doivent être faites en des points de mesures déterminés afin d'obtenir un panel représentatif des différentes ambiances sonores de la zone d'étude, tout en prenant en considération au mieux les habitations autour du projet.

L'objectif de ces relevés est de caractériser le bruit résiduel initial (bruit existant) afin de pouvoir modéliser par la suite les incidences acoustiques liées à l'installation des éoliennes. Ces mesures sont réalisées en continu de jour et de nuit sur une période définie.

L'étude de l'impact acoustique du projet éolien dans son environnement consiste à analyser la propagation du bruit autour des éoliennes jusqu'aux riverains les plus proches en y calculant la contribution sonore du projet. Elle se compose comme suit :

- Campagnes de mesures in situ : détermination du bruit résiduel sur le site en fonction de la vitesse du vent.
- Calculs prévisionnels du bruit des éoliennes : estimation de la contribution sonore du projet au droit des habitations riveraines
- Analyse de l'émergence à partir des deux points précédents : validation du respect de la réglementation française en vigueur et, le cas échéant, proposition de solutions adaptées pour y parvenir.

Cette réglementation se base sur la notion d'émergence qui est la différence entre le niveau de pression acoustique du bruit ambiant (installation en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence du bruit généré par l'installation). Pour que le parc éolien soit conforme à la réglementation en vigueur, les niveaux d'émergence réglementaires ne doivent pas dépasser 3 dB la nuit et 5 dB le jour.

Lorsque le parc éolien sera en service, de nouvelles mesures seront effectuées pour vérifier la conformité aux réglementations et, le cas échéant, des bridages d'éoliennes pourront être mis en oeuvre en cas de dépassement.

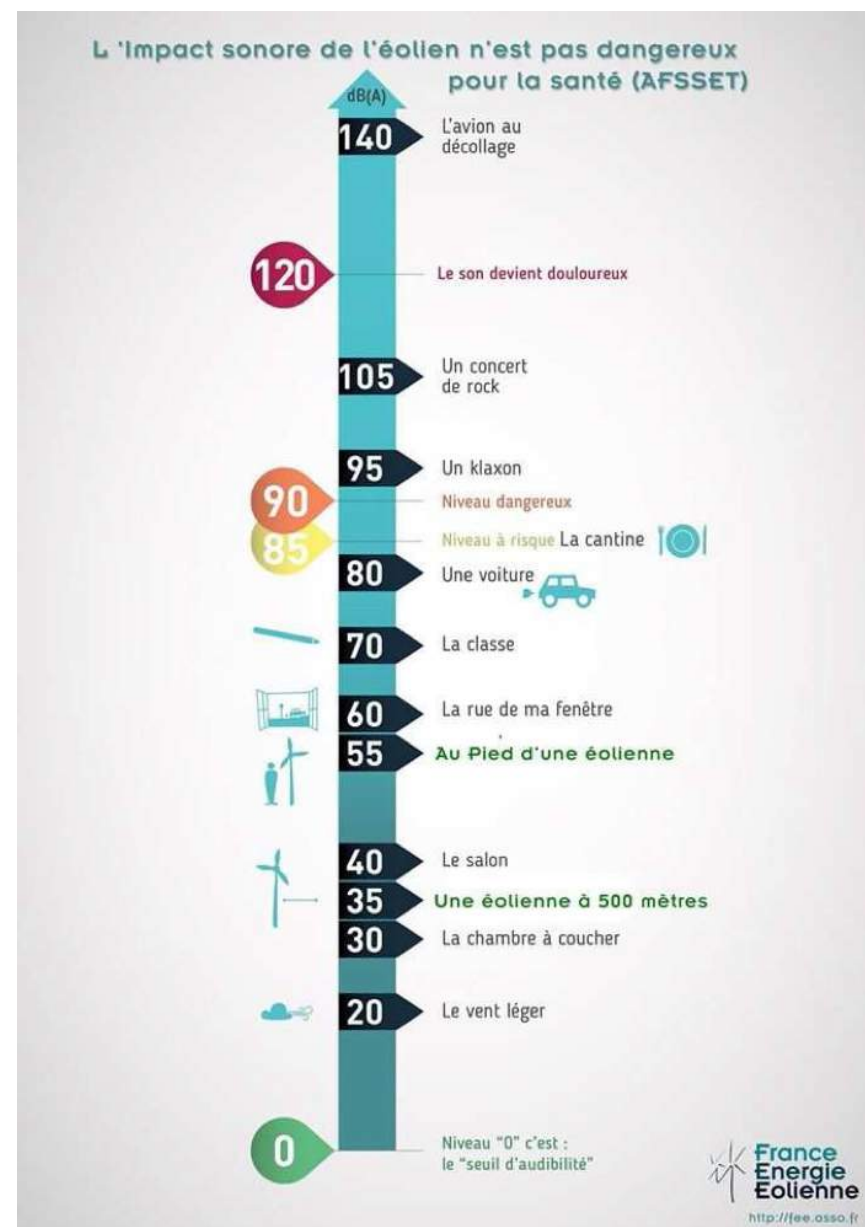
ENJEUX ACOUSTIQUES

– QUEL EST L'EFFET SONORE D'UNE ÉOLIENNE ?

La frise ci-contre montre le niveau d'émissions sonores d'une éolienne.

Si elles sont audibles, elles ne doivent toutefois pas être considérées comme gênantes pour les riverains. Elles sont pour cela soumises à la réglementation ICPE visant à ne pas dépasser certaines émergences sonores : +3 dB la nuit, +5 dB le jour. Des actions correctrices sont imposées en cas de dépassement.

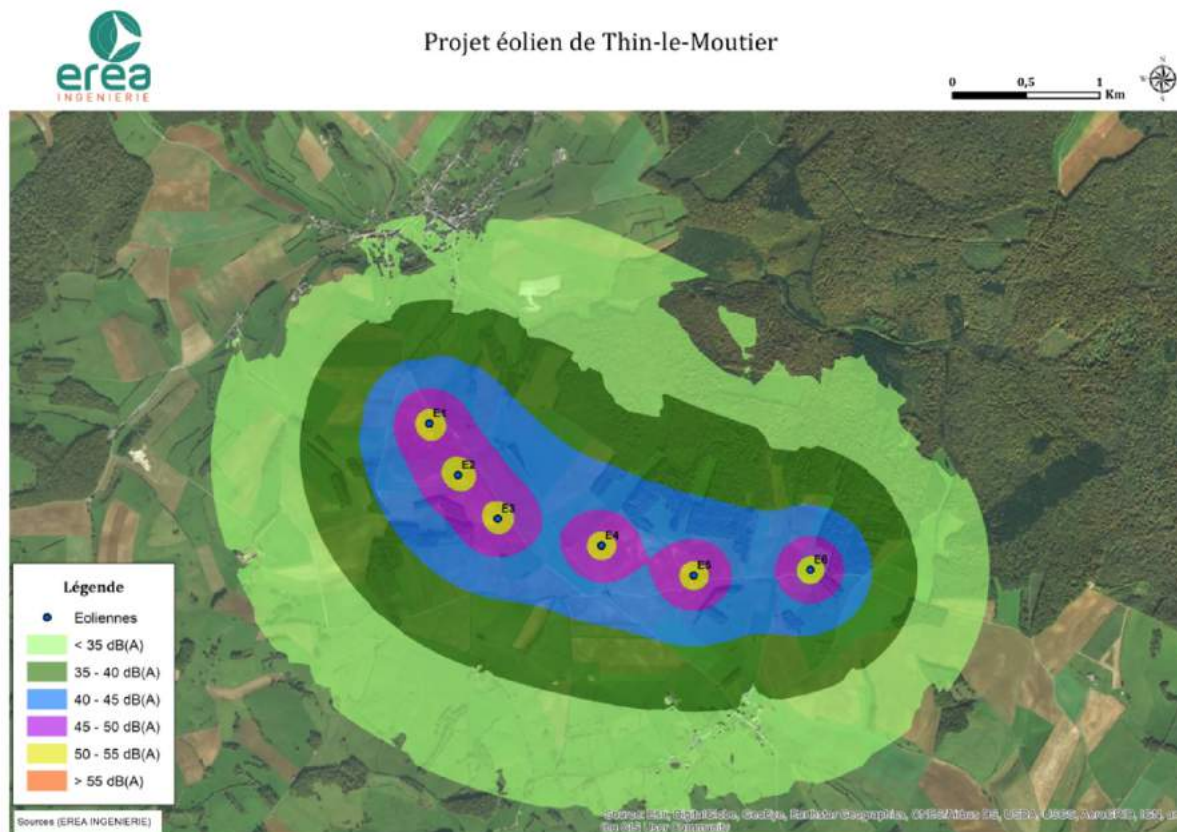
Les estimations ont lieu en phase d'études, et des mesures de contrôle après la mise en service des éoliennes. Elles sont réalisées par un bureau d'études spécialisé et indépendant.



ENJEUX ACOUSTIQUES

– QUELS SONT LES RÉSULTATS DES ÉTUDES ACOUSTIQUES ?

Voici les principaux résultats de l'étude acoustique pour chacun des modèles d'éoliennes envisagés :



Isophones pour une vitesse de vent standardisée de 10 m/s à 10 m du sol – Enercon E126 – 3MW

En quoi la définition du projet respecte la réglementation sur les émissions acoustiques ?

Si le territoire n'accueillait pas d'éolienne, l'ensemble de cette carte serait vert clair (< 35 dB). On voit ici la contribution des éoliennes, avec un impact croissant à mesure que l'on se rapproche des éoliennes. À 500 mètres des éoliennes, la réglementation sera respectée, avec des niveaux d'émergence ne dépassant pas +5dB le jour et +3dB la nuit (zone en vert foncé : 35 à 40 dB).

ENJEUX PAYSAGERS

– COMMENT SERA TRAITÉ L'ASPECT VISUEL DES ÉOLIENNES LA NUIT ?

Toutes les éoliennes seront dotées d'un balisage lumineux, rendu obligatoire par la loi, placé sur le sommet de la nacelle (partie en haut du mât où sont fixées les pales) permettant d'assurer la visibilité de l'éolienne dans toutes les directions (360°). Chaque éolienne sera alors dotée :

- D'un balisage lumineux de jour assuré par des feux de moyenne intensité à éclats blancs,
- D'un **balisage lumineux de nuit** assuré par des feux de moyenne intensité à éclats rouges.

Afin d'éviter un effet de foisonnement des feux, le clignotement des balises lumineuses des éoliennes sont simultanés pour toutes les éoliennes du parc.

– QUELLE INSERTION PAYSAGÈRE DES ÉOLIENNES DEPUIS LE BOURG DE THIN-LE-MOUTIER ET LES ENTRÉES DE VILLAGES PROCHES ?

Nous avons cherché à répondre au mieux aux remarques faites dans le cadre de la concertation préalable concernant l'intégration paysagère des éoliennes en ajoutant plusieurs points de vue supplémentaires qui ont été étudiés dans le cadre de l'étude paysagère, à savoir :

- **RD20, au nord-ouest du hameau de la Fosse à l'Eau - Photomontage n°01**
- **Sortie du bourg au sud de Thin-le-Moutier via la RD20 - Photomontage n°02**
- **Entrée sud-est du hameau de la Fosse à l'Eau via la RD20 - Photomontage n°07**
- **Entrée de bourg au nord de Thin-le-Moutier via la RD2 - Photomontage n°09**
- **RD3, au nord-est du bourg de Jandun - Photomontage n°13**
- **Abords de l'église et du calvaire de Jandun Photomontage n°14**
- **Sortie de bourg nord-est de Dommercy via la RD27 - Photomontage n°15**
- **Bourg de Launois-sur-Vence, abords de l'aire de jeux - Photomontage n°20**

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

– UNE ÉOLIENNE EST PROCHE DES BOISEMENTS. LA DISTANCE MINIMALE AUX BOISEMENTS N'EST PAS DE 200 MÈTRES ?

La distance de 200 mètres aux boisements est une recommandation publiée en 2008 par l'association EUROBATS, mise en place non pas sur un fondement scientifique mais pour faire prendre conscience de la nécessité de prendre en compte les chauves-souris dans l'étude d'un projet éolien.

Aucune distance réglementaire n'est aujourd'hui fixée, chaque projet est étudié au cas par cas par des études de terrains réalisées au minimum sur une année biologique complète. L'étude sur les chauves-souris fait partie intégrante d'un des chapitres de l'étude d'impact.

Pour le projet de Thin-le-Moutier, l'étude sur la faune et la flore n'a démontré aucune contre-indication sur l'emplacement de l'éolienne n°6.

– LA FAUNE LOCALE SERA-ELLE IMPACTÉE PAR L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES ? QUELLES CONSÉQUENCES POUR L'AVIFAUNE ET LES CHIROPTÈRES ?

Sur la base d'une étude bibliographique et sur la base d'inventaires de terrain, ont été inventoriés sur la zone du projet : la flore, les habitats naturels, les oiseaux, les chauves-souris, les mammifères terrestres, les amphibiens, les reptiles et les insectes. Ces sorties de terrain réalisées par des écologues spécialisés du bureau d'étude AEPE Gingko ont été réalisées sur un cycle biologique complet (une année entière).

Avifaune

En période de nidification, 59 espèces d'oiseaux ont été répertoriées avec quelques espèces d'intérêt patrimonial susceptible d'induire des enjeux dans le cadre du projet éolien.

Une attention particulière est portée aux haies basses du site, pouvant servir d'habitat à certaines de ces espèces. Les boisements de feuillus du site sont également favorables à la nidification d'espèces d'intérêt patrimonial à préserver. Ces habitats doivent être conservés dans le cadre du projet.

Les inventaires réalisés pour les oiseaux ont mis en avant le peu d'intérêt du site pour la période hivernale. La migration observée sur site présente un caractère classique pour ce type de secteur localisé en dehors des couloirs migratoires. Elle est diffuse et relativement ponctuelle.

Ainsi, les principaux enjeux du milieu naturel concernent la période de reproduction des oiseaux avec les habitats de haies et de boisements à préserver pour certaines espèces d'oiseaux patrimoniales. Le projet éolien de Thin-le-Moutier a été implanté de manière à conserver tous les habitats pour l'avifaune.

Une précaution est également prise afin d'éviter le dérangement des espèces en période de reproduction, en évitant les travaux du 1^{er} mai au 15 août.

La question de la migration est abordée dans la question suivante.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

– LA FAUNE LOCALE SERA-ELLE IMPACTÉE PAR L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES ? QUELLES CONSÉQUENCES POUR L'AVIFAUNE ET LES CHIROPTÈRES ?

Chiroptères

L'étude des chauves-souris par des écoutes nocturnes actives (par un écologue) et passives (par un enregistreur automatisé laissé sur une nuit) a permis d'identifier 15 espèces sur le site et à ses abords immédiats.

Les éoliennes ont été implantées dans les parcelles les moins favorables aux chauves-souris, à savoir les parcelles agricoles ouvertes. Elles respectent toutes le recul de plus de 100 m aux lisières boisées concentrant l'activité des chauves-souris. L'éolienne E6 se situe toutefois à 115 m de la forêt de Froidmont. Afin de réduire le risque de collision entre pale et chauves-souris, une optimisation du mode de fonctionnement de cette éolienne sera programmée de nuit sur la période d'activité des chauves-souris, par des vents inférieurs à 6 m/s et des températures supérieures à 10°C.

Les autres groupes faunistiques

L'étude des autres groupes faunistiques a permis de répertorier d'autres enjeux écologiques sur le site d'étude.

Les mares-abreuvoirs qui ponctuent la zone du projet accueillent pour certaines une intéressante diversité d'amphibiens. Ces points d'eau sont donc conservés lors des aménagements du projet.

Les boisements de la forêt de Froidmont sont également peuplés de mammifères terrestres à protéger. Ces habitats boisés jouent aussi un rôle pour les amphibiens qui se reproduisent dans les mares abreuvoirs du site. Dès que le froid arrive, ces espèces vont hiverner sous les feuilles, dans les arbres ou dans les trous du sol présents dans ces habitats boisés.

Comme préconisé, aucun aménagement du parc ne concerne les marres abreuvoirs et la forêt.

Les installations du projet éolien de Thin-le-Moutier ont été implantées dans les secteurs les moins favorables au milieu naturel. L'évitement des habitats les plus favorables à la biodiversité permet d'induire un impact limité du projet sur la faune et la flore.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

– QUELS SONT LES RÉSULTATS DES ÉTUDES CONCERNANT L'AVIFAUNE ET LES VOIX MIGRATOIRES ?

La zone d'implantation potentielle des éoliennes est localisée en dehors de tout site de protection, de gestion ou d'inventaire de la faune et de la flore. Elle est également localisée en dehors des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés dans le cadre du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Sur la zone d'implantation, les individus observés en migration active ne suivaient pas d'axe particulier, traduisant une migration diffuse, qui s'explique par l'absence de relief marqué ou de vallées concentrant les vols migratoires sur le périmètre immédiat. Aucun couloir de migration n'a donc été identifié à l'échelle du périmètre immédiat de la zone d'études.

Dans un périmètre de 3 kilomètres autour de la zone, le seul secteur ayant un potentiel pour concentrer la migration est la vallée du Thin, dans le prolongement de la vallée de la Vaux au sud-ouest. Cet axe de migration est d'autant plus intéressant pour l'avifaune migratrice qu'il est orienté dans le sens de la migration à l'échelle régionale (nord-est/sud-ouest).

Des écarts importants ont été recherchés pour les éoliennes les plus proches de la Forêt de Froidmont. Ainsi, il existe une interdistance de plus de 650 mètres entre les 3 éoliennes à l'est du parc (E4, E5 et E6), permettant aux oiseaux de traverser plus facilement le parc.